



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :

Mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

OBJET :

Budget principal de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011

N° 000772

Question n°1 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*) sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Il doit approuver, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget principal se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Réalisation de l'exercice | 54 018 965,91 € | 56 367 684,40 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 1 386 907,31 € |
| Résultat cumulé | 54 18 965,91 € | 57 754 591,71 € |

Excédent de fonctionnement : **3 735 625,80 €**

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Réalisation de l'exercice | 20 141 428,67 € | 20 751 139,24 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 1 292 231,66 € | |
| Restes à réaliser à reporter en 2012 | 3 248 179,82 € | 3 248 179,82 € |
| Résultat cumulé | 24 681 840,15 € | 23 999 319,06 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : **- 682 521,09 €**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget principal de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :

Mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du
«Transport Hérault
Méditerranée

N° 000773

Question n°2 à l'OJ

Réf. : PHD/AMS/cm
FINANCES

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion établi par le Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 2 277 817,95 € | 1 919 470,58 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 1 008 975,57 € |
| Résultat cumulé | 2 277 817,95 € | 2 928 446,15 € |

Excédent de fonctionnement.....650 628,20 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------|--------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 13 997,00 € | 76 000,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 75 874,34 € | |
| Restes à réaliser à reporter en 2012 | 46 708,61 € | |
| Résultat cumulé | 136 579,95 € | 76 000,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement..... -13 871,34 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIL 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :

Mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du PAEHM
«Le Puech» à Portiragnes

N° 000774

Question n°3 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la

Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de

légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 82 847,68 € | 250 649,87 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 212 975,30 € |
| Résultat cumulé | 82 847,68 € | 463 625,17 € |

Excédent de fonctionnement..... 380 777,49 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 446 142,52 € | |
| Résultat cumulé | 446 142,52 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement.....- 446 142,52 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré AGDE à les jour, mois et an susdits
Le Président,





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compe de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du PAEHM
«La Crouzette» à Saint-Thibéry

N° 000775

Question n°4 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Crouzette» à Saint Thibéry* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «*La Crouzette*» se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 83 372,05 € | 89 796,32 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 225 189,13 € |
| Résultat cumulé | 83 372,05 € | 314 985,45 € |

Excédent de fonctionnement..... 231 613,40 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 54 101,82 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 28 984,69 € | |
| Résultat cumulé | 28 984,69 € | 54 101,82 € |

Solde d'exécution positif d'investissement..... 25 117,13 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «La Crouzette » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «La Crouzette » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du PAEHM
«Les Pradels» à Pomérols

N° 000776

Question n°5 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la

Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Les Pradels » à Pomérols* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté *par monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « *Les Pradels* » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 163 668,92 € |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 163 668,92 € |

Excédent de fonctionnement.....163 668,92 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 207 876,10 € | |
| Résultat cumulé | 207 876,10 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement.....-207 876,10 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,


Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du PAEHM
«La Capucière» à Bessan

N° 000777

Question n°6 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Capucière» à Bessan* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «*La Capucière*» se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 6 083 786,08 € | 6 117 668,08 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 481 934,05 € |
| Résultat cumulé | 6 083 786,08 € | 6 599 602,13 € |

Excédent de fonctionnement..... 515 816,05 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 6 083 786,08 € | 5 522 181,20 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 1 322 181,20 € | |
| Résultat cumulé | 7 405 967,28 € | 5 522 181,20 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement..... -1 883 786,08 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif du PAEHM
«Les Clairettes» à Adissan

N° 000778

Question n°7 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Retour Social et

Service de Contrôle de

légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «Les Clairettes» à Adissan de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

I- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «Les Clairettes» se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 0,00 € |

Résultat de fonctionnement..... 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 54 732,83 € | |
| Résultat cumulé | 54 732,83 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 54 732,83 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2011 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011
du Parc Technologique
de Saint-Thibéry

N° 000779

Question n°8 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint Thibéry de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Parc Technologique » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | |
| Résultat cumulé | 0,00 € | |

Résultat de fonctionnement..... 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 212 316,80 € | |
| Résultat cumulé | 212 316,80 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement.....-212 316,80 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

1 1 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du PAEHM
«L'Aumorne» à Florensac

N° 000780

Question n°9 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

1 1 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

1 0 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Sécurité et Contrôle de

légalité :

1 0 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Gilles D'ETTORE**, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Aumorne » à Florensac* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Gilles D'ETTORE, Pfrésident*.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «L'Aumorne» se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 345 655,16 € | 345 655,16 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | |
| Résultat cumulé | 345 655,16 € | 345 655,16 € |

Résultat de fonctionnement..... 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 345 655,16 € | 337 982,16 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 337 982,16 € | |
| Résultat cumulé | 683 637,32 € | 337 982,16 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement.....-345 655,16 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «L'Aumorne» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « L'Aumorne » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « L'Aumorne » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du compte de
gestion et adoption du Compe
Administratif 2011 du PAEHM
«Le Roubié» à Pinet

N° 000781

Question n°10 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,

Retour du contrôle de

légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Roubié » à Pinet* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté *par monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «*Le Roubié* » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 29 140,00 € | 29 140,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 29 140,00 € | 29 140,00 € |

Résultat de fonctionnement..... 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 29 140,00 € | 17 158,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 17 158,00 € | |
| Résultat cumulé | 46 298,00 € | 17 158,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement..... -29 140,00 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «Le Roubié» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «Le Roubié» de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM «Le Roubié» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du PAEHM
«La Méditerranéenne» à Agde

N° 000782

Question n°11 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Méditerranéenne »* à Agde de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté *par monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « *La Méditerranéenne* » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 1 300 730,17 € | 1 301 540,17 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 1 300 730,17 € | 1 301 540,17 € |

Excédent de fonctionnement..... 810,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 1 300 730,17 € | 1 153 773,55 € |
| Reports de l'exercice 2010 | 53 773,55 € | |
| Résultat cumulé | 1 354 503,72 € | 1 153 773,55 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 200 730,17 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable pblic avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du *PAEHM «La Méditerranéenne »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du *PAEHM « La Méditerranéenne »* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du *PAEHM «La Méditerranéenne »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du PAEHM
« Jacques Cœur » à Montagnac

N° 000783

Question n°12 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Retour de contrôle de

légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Jacques Cœur » à Montagnac de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 288,08 € | 280,08 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | |
| Résultat cumulé | 288,08 € | 280,08 € |

Solde d'exécution négatif de fonctionnement..... - 8,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 280,08 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | |
| Résultat cumulé | 280,08 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 280,08 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable public avant la date limite du 1^{er} juin 2012 (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par le Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Fait et délibéré à AGDE le jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2011 du
«Hameau agricole
de Saint-Thibéry»

N° 000784

Question n°13 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/em
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011 du Budget annexe du « Hameau de Saint-Thibéry » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier principal.

1- Compte Administratif de l'exercice 2011 :

La Balance du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Hameau de Saint-Thibéry » se présente de la façon suivante :

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|------------|------------|
| Réalisation de l'exercice | 9 481,52 € | 9 481,52 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | |
| Résultat cumulé | 9 481,52 € | 9 481,52 € |

Résultat de fonctionnement..... 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 9 481,52 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2010 | | |
| Résultat cumulé | 9 481,52 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement.....-9 481,52 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2011 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin 2012(Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2010 portés au Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2011 tel qu'établi par Trésorier principal ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2011.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2011 du Trésorier principal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2011 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2011 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur de la Direction Régionale des Finances Publiques.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIL 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Reprise définitive des résultats
de l'exercice 2011, des restes
à réaliser et affectation
des résultats

N° 000785

Question n°14 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Guy AMIEL**, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle :

- qu'en application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.
- que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la Section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM :

Il est proposé l'affectation définitive du résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2011 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève 3 735 625,80 € :

- d'une part à la Section d'Investissement (article 1068) pour 2 200 000,00 €
- et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 1 535 625,80 €

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|----------------|
| Excédent de Fonctionnement | 3 735 625,80 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement | -682 521,09 € |
| RESTES A REALISER | |
| Dépenses | 3 248 179,82 € |
| Recettes | 3 248 179,82 € |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
| 1) Virement à la section d'Investissement | 2 200 000,00 € |
| 2) Excédent de fonctionnement reporté | 1 535 625,80 € |

BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|--------------|
| Excédent de Fonctionnement | 650 628,20 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'investissement | -13 871,34 € |
| RESTES A REALISER | |
| Dépenses | 46 708,61 € |
| AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
| 1) Virement à la section d'Investissement | 60 579,25 € |
| 2) Excédent de fonctionnement reporté | 590 048,25 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|---------------|
| Excédent de Fonctionnement | 380 777,49 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -446 142,52 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LA CROUZETTE » A SAINT-THIBERY :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|--------------|
| Excédent de Fonctionnement | 231 613,40 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Résultat d'Investissement | 25 117,13 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LES PRADELS » A POMEROLS :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|---------------|
| Résultat de Fonctionnement | 163 668,92 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -207 876,10 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LA CAPUCIERE » A BESSAN :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|------------------------|
| Excédent de Fonctionnement | 515 816,05 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -1 883 786,08 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LES CLAIRETTES » à Adissan :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|---------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -54 732,83 € |

BUDGET ANNEXE DU « PARC TECHNOLOGIQUE » A SAINT-THIBERY :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|----------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -212 316,80 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM DE « L'AUMORNE » A FLORENSAC :

Il est proposé de reprendre définitivement résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|----------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -345 655,16 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LE ROUBIÉ » A PINET :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|---------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -29 140,00 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « LA MEDITERRANEENNE » A AGDE :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|----------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 810,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -200 730,17 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM « JACQUES CŒUR » à Montagnac :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|------------------|
| Besoin de financement de Fonctionnement | -8,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -280,08 € |

BUDGET ANNEXE DU PAEHM le « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011 | |
|---|--------------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2011 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -9 481,52 € |

Les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre en compte, définitivement, les résultats de fonctionnement et d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2011, dans les conditions définies ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE**Budget principal de la CAHM :**

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 du Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au Budget Primitif :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 3 735 625,80 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 682 521,09 € |

- De reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au BP, pour un montant de : 3 248 179,82 € en dépenses et en recettes d'investissement

- D'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2011 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 3 735 625,80 € comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement reporté pour | 1 535 625,80 € |
| Affectation à la section d'Investissement pour | 2 200 000,00 € |

Budgets Annexes :**Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » :**

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » :

| | |
|--|---------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 650 628,20 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 13 871,34 € |

- D'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » 2011 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 650 628,20 € comme suit :

| | |
|--|--------------|
| Excédent de Fonctionnement reporté pour | 590 048,25 € |
| Affectation à la section d'Investissement pour | 60 579,95 € |

- De reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal, déjà repris de façon anticipée au BP, pour un montant de : 46 708,61 € en dépenses d'investissement.

Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 380 777,49 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 446 142,52 € |

Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :

| | |
|--|--------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Excédent de Fonctionnement : | 231 613,40 € |
| Solde d'exécution positif d'Investissement : | 25 117,13 € |

Budget annexe PAEHM « Les Pradels » à Pomerols :

| | |
|--|----------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Excédent de Fonctionnement : | 163 668,92 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 207 876,10 € |

Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :

| | |
|--|------------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Excédent de Fonctionnement : | 515 816,05 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 1 883 786,08 € |

Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :

| | |
|--|---------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Résultat de Fonctionnement : | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 54 732,83 € |

Budget annexe PAEHM « Le Parc Technologique » à Saint Thibéry :

| | |
|--|----------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Résultat de Fonctionnement : | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 212 316,80 € |

Budget annexe PAEHM « L'Aumorne » à Florensac :

| | |
|--|----------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Résultat de Fonctionnement : | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 345 655,16 € |

Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet :

| | |
|--|---------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Résultat de Fonctionnement : | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 29 140,00 € |

Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :

| | |
|--|----------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Excédent de Fonctionnement : | 810,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 200 730,17 € |

Budget annexe PAEHM « Jacques cœur » à Montagnac :

| | |
|--|------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Solde d'exécution négatif de Fonctionnement : | - 8,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 280,08 € |

Budget annexe « Hameau Agricole » à Saint-Thibéry:

| | |
|--|--------------|
| - De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2011 : | |
| Résultat de Fonctionnement : | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 9 481,52 € |

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

- 2 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget principal de la CAHM -
exercice 2012 :
Décision Modificative n°2

N° 000786

Question n°15 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 2 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Guy AMIEL**, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'informations

Monsieur le vice-président délégué aux finances expose qu'il s'avère nécessaire de procéder à des modifications sur le Budget principal 2012 (ouvertures de crédits) de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée détaillés comme suit :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇUE
02 JUIL. 2012
Bureau des Politiques
Publiques

| D.M. N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | |
|--|------------------------------------|---------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| DEPENSES | | |
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 94 098,00 € |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion courante | 570 115,00 € |
| <i>(dont 545 115 € à l'article 6558 « Participation au Centre aquatique de l'Archipel »)</i> | | |
| TOTAL..... | | 664 213,00 € |
| RECETTES | | |
| Chap.74 | Dotations et participations | 664 213,00 € |
| TOTAL..... | | 664 213,00 € |

Monsieur le Rapporteur précise qu'au chapitre 65, il est ajouté à l'article 6558 « Participation 2012 au Centre aquatique de l'Archipel » la somme de 545 115 € permettant d'effectuer le versement par douzième de la participation au Centre aquatique de l'Archipel de 2012 conformément à la convention de gestion. Il avait été prévu au Budget Primitif 2012 -au compte 6558 « autres contributions obligatoires »- la somme de 429 401,53 € correspondant à la participation 2011 au Centre aquatique de l'Archipel à Agde. Ces deux participations seront versées à la ville d'Agde pour son Budget Annexe « Centre aquatique de l'Archipel », sur l'exercice 2012.

Il indique que la participation 2012 qui est prévisionnelle sera régularisée début 2013 pour arrêter le montant définitif.

| D.M. N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | |
|--|--|---------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| DEPENSES | | |
| Chap. 204 | Subventions d'équipement versées | 37 000,00 € |
| Chap.4581 | Investissement sous mandat (Giratoire des Dunes – art. 458101) | 25 000,00 € |
| Opération 1003 | Site Métiers d'Arts Agde <i>(complément pour acquisition Ilot Molière)</i> | 30 000,00 € |
| Opération 203 | ZAC « Les Rodettes » <i>(création de stationnements)</i> | 110 000,00 € |
| Opération 230 | Siège administratif | 20 000,00 € |
| Opération 413 | Théâtre de Pézenas | 420 000,00 € |
| Opération 508 | Subventions d'équipements versées aux communes | 26 591,00 € |
| TOTAL..... | | 668 591,00 € |
| RECETTES | | |
| Chap. 16 | Emprunts et dettes assimilées | 498 091,00 € |
| Chap.4581 | Investissement sous mandat (Giratoire des Dunes – art. 458101) | 25 000,00 € |
| Opération 413 | Théâtre de Pézenas <i>(subvention du Conseil Général)</i> | 145 500,00 € |
| TOTAL..... | | 668 591,00 € |

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation, par Décision Modificative n°2, de ces écritures comptables.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE

Pour : 27

Contre : 5 (M. Monédéro. Mmes Buchaca. Puig. MM. Joviado. Houles)

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative n°2 ces ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2012 concernant le Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'APPROUVER** l'inscription au Budget Primitif des crédits permettant le versement par 12^{ème} de la participation prévisionnelle due de l'année en cours sur la base du Budget annexe établi par la ville d'Agde pour le Centre aquatique ;
- **D'APPROUVER** le versement par douzième de la participation prévisionnelle au Centre aquatique de l'Archipel 2012 qui s'élève à 545 115 € prélevée sur le Budget principal de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le versement de la participation pour 2011 au Centre aquatique de l'Archipel qui s'élève à 429 401,53 € prélevée sur le Budget principal de la CAHM ;
- **D'INSCRIRE** la régularisation du montant définitif de la participation due au titre de chaque année en cours au Budget Primitif de l'année suivante du Budget principal.

Fait et délibéré AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Soutien aux opérations
communales «de cœur
de village» : subvention
d'équipement 2013 versée
à la commune de Florensac
pour le projet d'aménagement
des halles

N° 000787

Question n°16 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à travers l'objectif -partagé avec les communes- de gestion urbaine qualitative souhaite mettre l'accent sur la revalorisation, la restructuration des centres anciens et des entrées de ville.

Pour ce faire, elle a décidé d'apporter un soutien financier aux communes membres pour leurs investissements qui participent à cet objectif. Le règlement d'intervention financière de la CAHM stipule que le montant de la participation est de 35 % de la dépense hors taxes du projet, plafonnée à 200 000 € hors taxes. Cette subvention peut donc aller jusqu'à 70 000 € par projet.

Monsieur le Rapporteur indique que la commune de Florensac a sollicité la Communauté d'agglomération pour son projet d'aménagement « des halles » au titre de la programmation 2013 qui consiste à faire procéder au démontage des anciennes halles situées dans le centre du village afin d'y réaliser une place arborée où vingt véhicules pourront ainsi stationnés.

A ce jour le coût global du projet s'élève à 257 800 € H.T. :

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Conseil Général (45,70%).. 117 800 €
- Subvention CAHM (27,15%)..... 70 000 €
- Autofinancement (27,15%)..... 70 000 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer le versement de la subvention d'équipement de 35% de la dépense hors taxes du projet, plafonnée à 200 000 € hors taxes, soit 70 000 € à la commune de Florensac.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 19 juin 2012,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Florensac d'un montant de 70 000 € pour le projet d'aménagement des Halles ;
- **DE PRELEVER** cette somme sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal à l'opération 508 « subventions d'équipement versées aux communes ».

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Relocalisation du Centre
technique de Vias :
versement du fonds de
concours de la CAHM
à la commune

N° 000788

Question n°17 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/SGB
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

- Vu l'article L 5216-5 du CGCT relatif au versement de fonds de concours entre une communauté d'agglomération et une commune ;
- Vu la délibération du conseil Municipal de Vias en date du 24 octobre 2011 sollicitant la Communauté d'agglomération sur le principe d'un versement d'un fond de concours à hauteur de 50 % pour la construction d'un centre technique à Vias ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2011 se prononçant favorablement sur le principe de l'attribution d'un fond de concours à la commune de Vias pour financer une partie du nouveau centre technique au PAEHM de la source à Vias.

Monsieur le Président expose que conformément à la réglementation en vigueur, la délibération du conseil communautaire se prononçant sur l'attribution d'un fond de concours à une commune doit préciser le coût total de l'équipement, le plan de financement, le descriptif de l'équipement concerné.

Il convient donc de préciser la délibération adoptée par le conseil communautaire en date du 7 novembre 2011.

Les services espaces verts et propreté voirie sur Vias occupent actuellement un bâtiment communal d'une superficie de 225 m².

La commune souhaite réutiliser ce site et a proposé à la Communauté d'Agglomération de construire un nouvel hangar de 225 m² sur un terrain lui appartenant situé dans le Parc d'activité économique de la source. Cette surface n'étant plus aujourd'hui suffisante pour le bon fonctionnement de ses services, la Communauté d'agglomération a souhaité que la ville de Vias construise un hangar d'une surface de 450 m².

Le montant global de l'opération s'élève à la somme de 169 892.81 € HT et le plan de financement se décompose de la façon suivante :

| | | |
|---|----------------------|------------------------|
| Construction du hangar | Gros œuvre | 47 358.56 € HT |
| | Charpente métallique | 68 500.00 € HT |
| | Electricité | 6 046.00 € HT |
| | Sous Total | 121 904.56 € HT |
| Honoraires Maîtrise d'œuvre | Bel Claude | 9 500.00 € HT |
| Mission SPS | SOCOTEC | 3 250.00 € HT |
| Contrôle technique | | 1 580.00 € HT |
| Acquisition de deux bâtiments modulaires (bureau et sanitaires) | LOCABAT | 15 000.00 € HT |
| Frais de raccordement électrique | ERDF | 885.00 € HT |
| Frais de raccordement réseau-assainissement | | 762.25 € HT |
| Cloisons intérieures | | 8 780.00 € HT |
| Cloisons extérieures | | 6 271.00 € HT |
| Contrôle fin de travaux | SOCOTEC | 700.00 € HT |
| Rampe accès PMR | | 1 260.00 € HT |
| Total général de l'opération | | 169 892.81 € HT |

Il propose donc aux membres du Conseil de se prononcer sur le versement d'un fond de concours à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, hors subventions, soit 84 946.41 €.

Monsieur le Président précise qu'un procès-verbal établit contradictoirement entre la commune et la CAHM définira les conditions relatives aux transferts des biens liés à l'équipement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VERSER** un fond de concours à la mairie de Vias pour la construction d'un nouveau centre technique sur le PAEHM de la source à Vias d'un montant de 84 946.41 € correspondant à 50 % du coût total de l'opération hors subventions ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le PV de transfert ainsi toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à la commune de Vias.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,*


Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Mise en place du Fonds
National de Péréquation des
Ressources Intercommunales
et Communales (FPIC)

N° 000789

Question n°18 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de

légalité :

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que l'article 144 de la Loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est, comme 60 % des ensembles intercommunaux, bénéficiaire du FPIC et reçoit donc un reversement. Le montant de cette dotation s'élève, pour l'année 2012, à 561 868 € pour le territoire, ce qui représente environ 5 € par habitant (population dite « Dotation globale de Fonctionnement ») soit 112 888 habitants.

Il indique qu'en date du 21 mai dernier, la Préfecture de l'Hérault a notifié à la Communauté d'agglomération et à toutes les communes membres la répartition « de droit commun », prévue par la Loi, qui est déterminée sur la base d'un indice synthétique composé de trois éléments :

- le potentiel financier agrégé (PFIA) –pour 20 %-, qui mesure la richesse du territoire et comprend la quasi-totalité des recettes fiscales (impôts ménages, CFE, CVAE, IFR, TASCOT,...), auxquelles on rajoute : DCRTF/FNGIR, dotation forfaitaire et dotation de compensation,
- le revenu par habitant du territoire pour 60 %,
- l'effort fiscal observé sur le territoire (TH, TFB, TFNB, TEOM) pour 20 %.

Considérant que 2012 est la 1^{ère} année de mise en place du FPIC et que les éléments relatifs à sa répartition ont été transmis le 21 mai dernier, monsieur le Président propose de conserver la répartition de « *droit commun* » pour l'année 2012. La CAHM bénéficie de 21,6 % soit 121 206 € de l'attribution du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et les communes de 78,4 % soit 440 662 € (tableau des répartitions joint en annexe).

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le choix de la répartition de « droit commun » pour l'année 2012.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** de la répartition de « droit commun » pour l'année 2012 de l'attribution du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales ;
- **D'AUTORISE** monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la répartition du FPIC ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à toutes les communes.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Répartition (2/2)

| Répartition du FPIC entre Communes membres pour l'année 2012 | | | | | | | | | | | |
|--|------------------------|--|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------|
| Code INSEE | Nom communes | Répartition du FPIC entre Communes membres | | | | Montant prélevé de droit commun | Montant prélevé définitif | Montant reversé de droit commun | Montant reversé définitif | Solde de droit commun | Solde définitif |
| | | Montant prélevé de droit commun | Montant prélevé définitif | Montant reversé de droit commun | Montant reversé définitif | | | | | | |
| 34002 | ADISSAN | 0 | 0 | 4 987 | 4 987 | 0 | 0 | 4 987 | 4 987 | 4 987 | |
| 34003 | AGDE | 0 | 0 | 156 895 | 156 895 | 0 | 0 | 156 895 | 156 895 | 156 895 | |
| 34017 | AUMES | 0 | 0 | 2 103 | 2 103 | 0 | 0 | 2 103 | 2 103 | 2 103 | |
| 34031 | BESSAN | 0 | 0 | 25 152 | 25 152 | 0 | 0 | 25 152 | 25 152 | 25 152 | |
| 34056 | CASTELNAU-DE-GUERS | 0 | 0 | 5 939 | 5 939 | 0 | 0 | 5 939 | 5 939 | 5 939 | |
| 34063 | CAUX | 0 | 0 | 11 809 | 11 809 | 0 | 0 | 11 809 | 11 809 | 11 809 | |
| 34068 | CAZOULS-D'HERAULT | 0 | 0 | 1 409 | 1 409 | 0 | 0 | 1 409 | 1 409 | 1 409 | |
| 34101 | FLORENSAC | 0 | 0 | 24 101 | 24 101 | 0 | 0 | 24 101 | 24 101 | 24 101 | |
| 34136 | LEZIGNAN-LA-CEBE | 0 | 0 | 7 010 | 7 010 | 0 | 0 | 7 010 | 7 010 | 7 010 | |
| 34162 | MONTAGNAC | 0 | 0 | 18 484 | 18 484 | 0 | 0 | 18 484 | 18 484 | 18 484 | |
| 34182 | NEZIGNAN-L'EVEQUE | 0 | 0 | 6 920 | 6 920 | 0 | 0 | 6 920 | 6 920 | 6 920 | |
| 34184 | NIZAS | 0 | 0 | 2 684 | 2 684 | 0 | 0 | 2 684 | 2 684 | 2 684 | |
| 34199 | PEZENAS | 0 | 0 | 36 507 | 36 507 | 0 | 0 | 36 507 | 36 507 | 36 507 | |
| 34203 | PINET | 0 | 0 | 6 588 | 6 588 | 0 | 0 | 6 588 | 6 588 | 6 588 | |
| 34207 | POMEROLS | 0 | 0 | 12 256 | 12 256 | 0 | 0 | 12 256 | 12 256 | 12 256 | |
| 34209 | PORTIRAGNES | 0 | 0 | 23 647 | 23 647 | 0 | 0 | 23 647 | 23 647 | 23 647 | |
| 34285 | SANT-PONS-DE-MAUCHIENS | 0 | 0 | 3 445 | 3 445 | 0 | 0 | 3 445 | 3 445 | 3 445 | |
| 34289 | SANT-THIBERY | 0 | 0 | 12 252 | 12 252 | 0 | 0 | 12 252 | 12 252 | 12 252 | |
| 34332 | VIAS | 0 | 0 | 78 473 | 78 473 | 0 | 0 | 78 473 | 78 473 | 78 473 | |
| | TOTAL | | | 440 662 | 440 662 | | | 440 662 | 440 662 | 440 662 | |



10 JUL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Santé Sociale et Ville

SOUS-PREFECTURE BEZIER
RECUTE

délibération n° 0789 - séance du 27 Juin 2012

Fiche n. Répartition (1/2)

Fiche d'information : Répartition de droit commun du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal
(entre l'EPCI et ses communes membres)

Exercice 2012 Département 34

Ensemble intercommunal: 243400819 CA HERAULT MEDITERRANEE

Répartition FPIC au niveau de l'Ensemble Intercommunal (Ei)

| | |
|--|---------|
| Montant prélevé Ensemble intercommunal | 0 |
| Montant reversé Ensemble intercommunal | 561 868 |
| Solde FPIC Ensemble intercommunal | 561 868 |

Cet Ensemble intercommunal est bénéficiaire net

Répartition du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres *pour l'année 2012*

| | Prélèvement | | Reversement | | Solde FPIC | |
|-------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| | Montant de droit commun | Montant définitif | Montant de droit commun | Montant définitif | Montant de droit commun | Montant définitif |
| Part EPCI | 0 | 0 | 121 206 | 121 206 | 121 206 | 121 206 |
| - Part communes membres | 0 | 0 | 440 662 | 440 662 | 440 662 | 440 662 |
| TOTAL | 0 | 0 | 561 868 | 561 868 | 561 868 | 561 868 |



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget principal de la CAHM :
taxe et produits irrécouvrables:
approbation des états
de non-valeur

N° 000790

Question n°19 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que madame le Trésorier Principal d'Agde a transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée des états de taxes et produits irrécouvrable de 2005 à 2009 concernant le Budget principal.

Il précise qu'il s'agit :

- d'un état de non-valeur de 1,02 € concernant un titre émis en 2008 (n°142) qui ne peut pas être recouvré du fait d'un montant inférieur au seuil de poursuite,
- d'un état de non-valeur de 963,52 € qui compte :
 - un titre émis en 2009 de 225 € (n°143) et un titre émis en 2008 de 399,73 € (n°285) qui ne peuvent être recouverts car les personnes redevables sont insolvables.
 - un titre émis en 2009 de 259,03 € (n°271) qui ne peut être recouvré car la demande de renseignement a été négative.
 - un titre émis en 2005 de 79,76 € (n°200) qui ne peut pas être recouvré du fait de sa créance minime.

- d'un état de 1 523,54 € qui compte 7 titres émis entre 2005 et 2008 et qui ne peuvent être recouverts :
 - les titres n° 202 émis en 2005, n°162 émis en 2007 et les titres n° 143, n°288, n°292 émis en 2008 du fait de combinaisons infructueuses d'actes,
 - le titre n° 423 émis en 2006 du fait d'une créance minime,
 - le titre n°212 émis en 2005 du fait d'un certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur.

Monsieur le Rapporteur expose que compte tenu des motifs invoqués, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire que soient admis en non-valeur les produits irrecouvrables pour un montant total de 2 488,08 € sur le Budget Principal et que la charge correspondante soit prélevée à l'article 654 « Pertes sur créances irrecouvrables » de ce même budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADMETTRE** en non-valeur les différentes sommes irrecouvrables proposées par madame le Trésorier principal pour un montant total de 2 488,08 € sur le Budget Principal ;
- **DIT QUE** les charges correspondantes seront imputées à l'article 6541 « *créances admises en non-valeur* » du Budget principal de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

- 2 JUIL. 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Restauration intérieure du
salon de musique du château
Laurens : autorisation de
signature des marchés :
lots 4 «dorure murale»
et 9 «électricité»

N° 000791

Question n°20 à l'OJ

Réf. : DM/SGB
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 2 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

RECULE

02 JUIL. 2012

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

2 JUIL. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIL 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINTE THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Robert GAIRAUD**, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'étude, de programmation fonctionnelle, technique et architecturale en vue de sa réhabilitation, le Château Laurens a fait l'objet ces deux dernières décennies, de diverses campagnes de travaux visant sa préservation, peu après son classement au titre des Monuments Historiques le 12 avril 1996. Après avoir testé les techniques d'intervention au travers de la restauration d'une travée expérimentale, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon ont souhaité entreprendre la restauration générale des intérieurs du salon de musique (*pierres de taille, peinture murale, peinture sur toile, dorure murale, vitrail miroiterie, serrurerie, menuiserie ébénisterie ; électricité lustrerie*).

Monsieur le Rapporteur expose que le dossier de consultation des entreprises, estimé à 989 637 € HT, comprenait 9 lots et qu'à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert les lots 4 «dorure murale» et 9 «électricité» ont fait l'objet d'une nouvelle procédure.

Il propose donc aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés suivants :

- Lot 4 « dorure murale » avec l'entreprise **MAURY**, domiciliée 47 rue Saint Sabin- **75 011 PARIS**, pour un montant de 118 496.40 € HT (Tranche ferme 59 167,20 € HT + Tranche conditionnelle 59 329,20 € HT) ;
- Lot 9 « électricité » avec l'entreprise **ITEM**, domiciliée ZAE de la Biste- Ateliers relais n°5 et 6- **34 670 BAILLARGUES** pour un montant de 28 624.91 € HT (Tranche ferme 18 262.30 € HT + tranche conditionnelle 10 362.61 € HT).

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec l'entreprises MAURY, pour le lot 4 « dorure murale » pour un montant de 118 496,40 € HT et l'entreprise ITEM pour le lot 9 « électricité » pour un montant de 28 624.91 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Groupement de commande
pour la location, l'installation
et la maintenance de
défibrillateurs :
autorisation de signature
du marché

N° 000792

Question n°21 à l'OJ

Ref. : PHD/SGB
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
Contrôle de légalité :
RECUE

02 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 24 janvier 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et les communes d'Agde, Aumes, Adissan, Bessan, Montagnac, Nézigian L'Eveque, Nizas, Pinet, Saint Thibery et Vias ont décidé de constituer un groupement de commande pour s'équiper de défibrillateurs automatisés et qu'à ce titre une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée.

Suite à l'absence d'offres, la consultation a été déclarée infructueuse et relancée en marché négocié, conformément à l'article 35 II 1° du code des marchés publics.

Ainsi, après avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 12 juin 2012, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président, représentant du coordonnateur du groupement, à signer le marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec l'entreprise SCHILLER domicilié 77 608 MARNE LA VALLEE CEDEX.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** au nom du coordonnateur du groupement de commande un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec l'entreprise SCHILLER ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les pièces du marché ainsi que toutes celles se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de chaque membre du groupement conformément aux bons de commandes que ces derniers auront émis ;
- **DIT** que cette délibération ainsi que l'ensemble des pièces du marché seront notifiées aux membres du groupement.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché de fourniture de bureaux (nomenclature 24.01) : lancement d'un marché à bon de commande sous forme d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature

N° 000793

Question n°22 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité : 10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Robert GAIRAUD**, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que le marché de fournitures de bureaux arrive à son terme en fin d'année 2012.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert doit être lancée afin de pouvoir disposer à compter du 1^{er} janvier 2013 d'un marché à bons de commandes pour les besoins des différents services de la Communauté d'agglomération.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président *d'une part* à lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 57 et suivants du code des marchés publics et *d'autre part* à signer le marché à bons de commande à venir conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Il indique que ce marché comprendra les catégories suivantes : machines de bureau (calculatrices, lecteurs-enregistreurs...), support de communication (plannings, vitrines, vidéoprojecteurs, écrans...) reliure et plastification, blocs et cahiers, courriers, écritures, fournitures de bureau, tampon et étiquetage, classement et équipements de bureaux.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et les consommables de bureaux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché à bon de commandes à intervenir sans minimum ni maximum, conformément au choix des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official seal of the 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS HERAULT-MEDITERRANEE' with a central emblem. A blue ink signature is written over the seal, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it.



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :

mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché de fourniture papiers
d'impression (nomenclature
05.01) : lancement d'un marché
à bon de commandes sous
forme d'appel d'offres ouvert
et autorisation de signature

N° 000794

Question n°23 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB
MARCHES PUBLICS

Transmis à la

Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Rétour du contrôle de

légalité : 10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Robert GAIRAUD**, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que le marché de fourniture papiers impressions arrive à son terme en fin d'année 2012.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert doit être lancée afin de pouvoir disposer à compter du 1^{er} janvier 2013 d'un marché à bons de commandes pour les besoins des différents services de la Communauté d'agglomération.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président *d'une part* à lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 57 et suivants du code des marchés publics et *d'autre part* à signer le marché à bons de commande à venir conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de papiers d'impression ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché à bon de commandes à intervenir sans minimum ni maximum, conformément au choix des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official seal of the Communauté d'Agglomération Agde Méditerranée. The seal features a central emblem with a figure and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AGDE MEDITERRANEE'. A blue ink signature is written over the seal, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it.



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché de fourniture de
consommables informatiques
(nomenclature 22.07) :
lancement d'un marché à bon
de commandes sous forme
d'appel d'offres ouvert
et autorisation de signature

N° 000795

Question n°24 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : **Robert GAIRAUD**, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que le marché de fourniture de consommables informatiques arrive à son terme en fin d'année 2012.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert doit être lancée afin de pouvoir disposer à compter du 1^{er} janvier 2013 d'un marché à bons de commandes pour les besoins des différents services de la Communauté d'agglomération.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président *d'une part* à lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 57 et suivants du code des marchés publics et *d'autre part* à signer le marché à bons de commande à venir conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de consommables informatiques ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché à bon de commandes à intervenir sans minimum ni maximum, conformément au choix des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 32

Date de convocation :

mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

1 1 JUIL 2012
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché assurance flotte automobile : lancement de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature

N° 000796

Question n°25 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

1 1 JUIL 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

1 0 JUIL 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de

légalité : 1 0 JUIL 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que le marché d'assurance concernant « la flotte automobile et risques annexes » de la CAHM arrive à son terme en fin d'année 2012.

Monsieur le Rapporteur expose qu'une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert doit être lancée afin de pouvoir disposer d'un contrat d'assurance pour l'ensemble des véhicules de la Communauté d'agglomération à compter du 1 janvier 2013.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président *d'une part* à lancer une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 57 et suivants du code des marchés publics et *d'autre part* à signer le marché à venir conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Il indique que le marché est constitué d'un seul lot, d'une durée de 5 ans et pour un montant estimatif de 120 000 € HT par an.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour le marché d'assurance « flotte automobile et risques annexes » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché conformément au choix des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Programme ODYSSEA :
validation des projets retenus
par la CAHM

N° 000797

Question n°26 à l'OJ

Réf. : PHD/FP/cm
CELLULE EUROPE

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Monsieur le Président rappelle qu'au vu de ses *actions de développement économique et touristique et plus particulièrement dans son soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine, développement d'une politique de labellisation de territoire*, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a souhaité s'inscrire dans un espace de coopération -soutenu par l'Europe- des ports de la Méditerranée en valorisant son territoire rural au titre des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sur la thématique « *ODYSSEA, les voies historiques maritimes des cités portuaires* » améliorant ainsi la cohésion territoriale par la diversification des produits, prestations et activités liées à la mer, au sport, au tourisme, au nautisme.

Dans le cadre de l'action ODYSSEA qui est une action transversale et partagée par la ville d'Agde, la SODEAL et l'ADENA « l'Association de la Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde », le Conseil communautaire a délibéré le 26 septembre 2011 sur les projets qui concernaient le territoire de la Communauté d'agglomération.

A ce jour, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération puisqu'un nouveau projet va être présenté et remplace un autre qui n'est pas finalisé. En effet, hormis les opérations déjà listées dans la délibération du 26 septembre 2011 à savoir sur :

- les circuits patrimoniaux..... 250 000 euros H.T.
- l'oénotourisme..... 841 000 euros H.T.
- le canal du midi avec ses épanchoirs... 1 783 770 euros H.T.

La Communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de protection des enjeux environnementaux et socio-économiques, souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de « *Maison de la nature* » sur la zone du Bagnas pour un montant de 1 160 000 euros.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la validation des opérations telles que sus-exposées et d'autoriser monsieur le Président à solliciter les aides les plus élevées possibles de la part de l'Europe dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la modification de la délibération du 26 septembre 2011 ;
- **DE SE PRONONCER** favorablement sur l'engagement des projets des circuits patrimoniaux, l'oenotourisme, le canal du midi avec ses épanchoirs et la Maison de la nature de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au programme européen « ODYSSEA » ;
- **DE SOLLICITER** toutes les aides possibles pour mener à bien ces projets auprès de :
 - l'Europe FEDER
 - l'Etat
 - du Conseil Régional
 - du Conseil Général
- **D'AUTORISER** le prélèvement de la dépense correspondante sur le budget de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces éventuelles se rapportant à ce programme européen.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Projet porté par la coopérative maritime des patrons pêcheurs d'Agde sur la «valorisation économique et pêche durable du murex» dans le cadre de l'axe 4 du Fonds Européen de la Pêche : attribution d'une subvention

N° 000798

Question n°27 à l'OJ

Réf. : PHD/FP/cm
CELLULE EUROPE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville
Retour du contrôle de
légalité : 10 JUIL. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué au transport

Monsieur le vice-président rappelle que l'Axe 4 du Fonds Européen de la Pêche (FEP) a pour objectif de développer durablement les zones côtières tributaires de la pêche et de la conchyliculture et de favoriser la structuration de groupes réunissant les professionnels de la mer, les acteurs du développement économique territorial autour de projets de développement local.

Il précise que pour la mise en œuvre de ces projets une stratégie a été retenue dans le cadre de la programmation 2007/2013 de l'axe 4 du FEP au sein de l'Association du Développement des Métiers Maritimes (l'ADMM), structure porteuse de projets. Un partenariat a été proposé et un groupe FEP « étang de Thau et bande côtière de Frontignan à Agde » a été constitué regroupant le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté de Communes Nord bassin de Thau, la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau et le Syndicat mixte du bassin de Thau et auquel la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré par délibération du 4 avril 2011.

L'objectif est de faire émerger des projets structurants alliant des métiers halieutiques, les circuits patrimoniaux, l'identité du territoire et l'oenotourisme. Suite à la délibération adoptée en séance du 4 avril dernier et conformément à la convention cadre signée avec l'ADMM, il a été convenu que pour chaque projet présenté la CAHM se réserve l'opportunité de subventionner par Avenant.

Feuillet : 394

Paraphe :  1/2

Monsieur le Rapporteur expose que la Coopérative maritime des patrons pêcheurs d'Agde propose une démarche de valorisation économique et de pêche durable du *murex* (*escargots de mer*) qui consiste à créer des bassins de stockage collectifs afin de pouvoir conserver une partie du cheptel des *murex* jusqu'en période hivernale afin de remettre sur le marché des *murex* plus gros et à valeur marchande plus forte. On considère que cette espèce représente plus de 50 % du volume total débarqué par les petits métiers du Grau d'Agde. L'impact économique concerne environ une trentaine de professionnels : 20 pêcheurs (tous poissons confondus) et 10 pêcheurs qui ne vivent que de cette pêche.

Pour ce projet la Communauté d'agglomération est sollicitée pour participer financièrement à hauteur de 1 662,40 euros du coût total de l'opération qui s'élève à 33 248 euros suivant le plan de financement prévisionnel réunissant les co-financeurs suivants :

| | |
|---------------------------------|------|
| - Fonds Européen de la Pêche... | 50 % |
| - Etat..... | 25 % |
| - Département..... | 15 % |
| - commune d'Agde..... | 5 % |
| - CAHM..... | 5 % |

Ce montant comprend la coordination et l'appui technique à la Coopérative des pêcheurs d'Agde pour la mise en œuvre et la réalisation du projet *murex* sur une durée de 24 mois.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution d'une subvention pour un montant de 1 662,40 euros attribuée la Coopérative maritime des patrons pêcheurs d'Agde pour la mise en place de ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** le projet de la « valorisation économique et pêche du *murex* » dans le cadre de l'axe 4 du Fonds Européen de la Pêche ;
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 662,40 € à la Coopérative maritime des patrons pêcheurs d'Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'avenant à la convention cadre avec l'Association du Développement des Métiers Maritimes correspondant à la mise en place du projet ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Remboursement Versement
Transport à la Société
AZUREVA

N° 000799

Question n°28 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
TRANSPORT

Transmis à la
Sous Préfecture :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES

REÇU LE
02 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : *Gilles D'ETTORE*, Président

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.2333-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Autorité organisatrice des transports rembourse les versements effectués « *aux employeurs qui justifient avoir assuré le logement permanent sur les lieux de travail ou effectué intégralement et à titre gratuit le transport collectif de tous les salariés, ou de certains d'entre eux au prorata des effectifs transportés ou logés par rapport à l'effectif* ».

Monsieur le Rapporteur expose que des demandes de remboursement du versement transport peuvent être présentées par les employeurs auprès de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, organisatrice des transports dans un délai de deux ans à compter de la date à laquelle le Versement Transport a été acquitté.

A ce titre la *Société AZUREVA* a introduit une demande de remboursement du Versement Transport pour la partie des salariés dont elle a assuré le logement au nombre de 40 agents sur son village vacances sis, 4 avenue de la butte au Cap d'Agde.

Il est donc proposé de valider le remboursement d'une partie de son Versement Transport pour un montant de 3 312,66 €.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire, au vu de la délibération du 20 décembre 2007 et dans la mesure où la Société a fourni à l'appui de sa demande l'ensemble des pièces justificatives ayant permis un contrôle, de valider le remboursement partiel de ce Versement Transport pour les salariés dont la société assure leur logement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE REMBOURSER** à la *Société AZUREVA* la somme de 3 312,66 € correspondant à une partie du Versement Transport ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE MANDATER** la somme correspondante sur le Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » 2012 au chapitre 67.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Bilan des acquisitions et
cessions foncières de la CAHM
sur l'exercice 2011

N° 000800

Question n°29 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que, conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit être soumis, chaque année, aux membres du Conseil communautaire et est ensuite annexé au Compte Administratif du Budget principal.

Ce bilan retrace la politique foncière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée traduisant ainsi une volonté de développement. La Communauté d'Agglomération poursuit ses différents objectifs socio-économiques ou d'aménagement et a acquis des terrains et /ou ensembles immobiliers dans le cadre :

Acquisitions foncières :

- Agrandissement des services techniques des champs blancs à Agde d'une superficie de 836 m² pour un montant de 13 000 €,
- Dans le cadre d'une politique de maîtrise foncière engagé depuis 2005 et en vue de la réhabilitation de l'abbatiale de Saint Thibery, la CAHM a fait l'acquisition d'une maison appartenant à la famille GARCIA pour un montant de 110 000 €,

- Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la CAHM a fait l'acquisition sur le site de la Méditerranée de deux immeubles à usage d'habitation dans le but de créer un futur parc d'activités économiques sur Agde d'une superficie de 276 m² pour un montant de 151 400 €.

Par ailleurs, la CAHM a procédé à différents cessions de terrains :

- Sur le PAEHM la Crouzette à Saint Thibery :
 - Parcelle B 1688 d'une superficie de 1918 m² pour un montant de 97 978.04 € à la société MEDITRAG
 - Parcelle B 1673 d'une superficie de 1920 m² pour un montant de 98 080.20 € à la société LES CELLIERS DU VENT
 - Parcelle B 1674 d'une superficie de 1677 m² pour un montant de 85 666.93 € à la SCI SAMERIC
 - Parcelle B 1680 d'une superficie de 2465 m² pour un montant de 129 718.16 € à la SARL BIOMED 34
- Sur le PAEHM le Puech à Portiragnes :
 - Parcelle AR 267 d'une superficie de 1082 m² pour un montant de 69 479.50 € à la société PORTIRAGNES FACADES.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur présente aux membres du Conseil communautaire le bilan des acquisitions et cessions 2011 opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

- **PREND ACTE** des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au cours de l'exercice 2011.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES – ANNEE 2011

| Objet | Référence cadastrale | Superficie | Vendeur | Affectation | Prix |
|---|----------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|---------------------|
| maison | Saint Thibery AB326 | 39 | Indivision Garcia | Abbatiale | 110 000,00 € |
| terrain | Agde LS100-LS111 | 836 | Souliès | Champs Blancs | 13 000,00 € |
| P.A.E.H.M. LA MEDITERRANEENNE A AGDE | | | | | |
| Parcelle : immeubles à usage d'habitation | HK 30 | 114 | COMMUNE D'AGDE | PAEHM La Méditerranéenne | 151 400,00 € |
| Parcelle : immeubles à usage d'habitation | HK 31 | 162 | COMMUNE D'AGDE | PAEHM La Méditerranéenne | |
| TOTAL | | 276 m² | | | 151 400,00 € |

BILAN DES CESSIONS FONCIERES – signature des actes en 2011

| Objet | Référence cadastrale | Superficie en m ² | Acquéreur | Affectation | Prix en € T.T.C. | Prix en €/m ² |
|--|----------------------|------------------------------|--|--|---------------------|--------------------------|
| P.A.E.H.M. LA GROUZETTE A SAINT THIBERY | | | | | | |
| Parcelle | B 1688 | 1918 | Société MEDITRAG Groupe SOLATRAG - M. Esteve | Lot n° 18 - activité de réhabilitation des bâtiments anciens, publics et privées | 97978,04 | 44 € H.T. |
| Parcelle | B 1673 | 1920 | Société Les Celliers du Vent - M. Alcaraz | Lot n° 3 - activité de négoce en vins | 98080,20 | 44 € H.T. |
| Parcelle | B 1674 | 1677 | SCI SAMERIC - M. Baudais | Lot n° 4 - activité de garage pour entretien véhicule 4*4 | 85666,93 | 44 € H.T. |
| Parcelle | B 1680 | 2465 | SARL BIOMED 34 | Lot n° 10 - activité de laboratoire d'analyse biologique | 129718,16 | 44 € H.T. |
| P.A.E.H.M. LE PUECH A PORTIRAGNES | | | | | | |
| Parcelle | AR 267 | 1082 | E.U.R.L. PORTIRAGNES FACADES - M. et Mme Yiklimaz | Lot n° 30 - activité dans le bâtiment | 69479,50 | 55 € H.T. |
| TOTAL | | 9062 m² | | | 480 922,84 € | |



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation de Service Public de
Transport urbain de voyageurs
: présentation du rapport
d'activités 2011 par la Société
CARPOSTAL-Agde

N° 000801

Question n°30 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB/SP
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville
Retour du contrôle de

légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, Vice-Président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté d'Agglomération a en charge l'organisation des transports urbains sur le territoire intercommunal. Depuis le 1^{er} mars 2010, cette dernière a confié la gestion de ce service public à la société CARPOSTAL Agde.

Monsieur le Rapporteur expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Monsieur le Rapporteur expose que ce rapport recueille des informations aussi bien techniques que financières retraçant ainsi l'activité du réseau Cap 'bus pour l'année 2011 mais également les actions marketing menées tout au long de l'année.

Le point fort de cette année a été la mise en place de trois services supplémentaires sur le réseau :

- Le lancement d'un service pour les dimanches et jours fériés (pour les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre pour les lignes d'Agde, Cap d'Agde et Grau d'Agde),
- Un prolongement de la Navette Plage du Cap d'Agde (de la Roquille au Quartier Naturiste),
- La rentrée des classes : un service supplémentaire a été rajouté sur les lignes 2, 3 et 4 ainsi que la desserte à l'office du tourisme.

Ces modifications s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue du transport en commun de voyageurs de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et dans la construction au fil des années d'un réseau attractif, de qualité et en adéquation avec les besoins des voyageurs au sein du territoire intercommunal.

Ainsi, monsieur le Rapporteur présente le rapport 2011 transmis par la société CARPOSTAL Agde sur la gestion du transport urbain de voyageurs et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux du 21 juin 2012,*

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2011 de CARPOSTAL Agde concernant la Délégation de Service Public de transport urbain de voyageurs.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation de Service Public
d'Assainissement Non Collectif
(SPANC) : présentation du
rapport annuel 2011 par la
Lyonnaise des Eaux, délégataire
du service public

N° 000802

Question n°31 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB/EM
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard BARRAU, vice-président délégué aux espaces verts et à l'entretien des bâtiments

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, la Communauté d'Agglomération a délégué depuis le 4 janvier 2006 la gestion de ce service public à la Lyonnaise des Eaux.

Monsieur le Rapporteur expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Monsieur le Rapporteur expose que ce rapport recueille des informations aussi bien techniques que financières retraçant ainsi l'activité du gestionnaire.

L'année 2011 a été marquée d'un point de vue réglementaire par la loi Grenelle II publiée début 2011 qui a pour conséquence l'augmentation des demandes de contrôles diagnostic. En effet le rapport de visite diagnostic (datant de moins de trois ans) doit obligatoirement être présenté à l'acheteur lors d'une vente. Cette nouvelle obligation permettra d'obtenir également des rendez-vous avec des propriétaires jusqu'alors récalcitrant.

Quelques chiffres et pourcentages clés pour 2011 :

- 3670 installations au 31 décembre 2011 sur le territoire de l'agglomération
- 82 % des installations d'assainissement non collectif (ANC) existantes ont déjà fait l'objet d'un contrôle
- 116 installations ont été contrôlées sur 2011 (32% sont conformes à la réglementation, 53 % sont non-conformes à la réglementation, 8 % conformité indéterminée (2^{ème} visite nécessaire), 4 % sont sur des terrains nus, 2 % risque environnemental et ou sanitaires, 1 % raccordé à l'assainissement collectif)
- 86 permis instruits (58 au titre de la conception, 28 au titre de la réalisation)
- 41 dossiers de réhabilitation étudiés

et 18 % de factures impayées en 2011.

Ainsi, monsieur le Rapporteur présente le rapport 2011 transmis par la Lyonnaise des Eaux sur la gestion de la délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative
des services publics locaux du 21 juin 2012,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 de la Lyonnaise des Eaux concernant la Délégation de Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation de Service Public de
l'aire d'accueil des gens du
voyage sur la commune d'Agde
: présentation du rapport
d'activités 2011 par la S.a.r.l.
GDV, délégataire du service
public

N° 000803

Question n°32 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB/DT
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : *Christine ANTOINE*, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires en matière de création, d'aménagement et de gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage, la Communauté d'Agglomération a délégué depuis le 6 avril 2009, la gestion d'une aire d'accueil sur la commune d'Agde à la SARL GDV.

Madame le Rapporteur expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Madame le Rapporteur expose que ce rapport recueille des informations aussi bien techniques que financières retraçant ainsi l'activité du gestionnaire mais également des actions socio-éducatives (missions d'écoute, de médiation et d'accompagnement des familles) que d'informations (profils, culture et religions) menées tout au long de l'année.

En date du 5 juillet 2011, la CAHM a souhaité le règlement intérieur modifiant le tarif de 7 € à 3 € pour les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation. Cette année encore plusieurs familles n'ont pas été acceptées du fait qu'elles ne respectaient pas les clauses du règlement notamment la condition impérative d'être assuré (assurance de leur caravane d'habitation).

MB 1/2

Quelques chiffres clés pour 2011 :

▪ Accueil des usagers année 2011

- 400 ménages différents pour un ou plusieurs séjours,
- 5848 journées/caravane soit une augmentation de 17% par rapport à 2010,
- 14,62 jours de temps moyen de séjour.

▪ Accompagnement des familles

- 2162 interventions auprès des organismes (Préfecture, CAF, CPAM, assurances, banques, opérateurs téléphoniques ...),
- 62 familles ont leur dossier familial suivi régulièrement par l'aire d'accueil,
- 41 familles ont bénéficié d'une domiciliation sur l'aire selon leur demande.

▪ Scolarisation

- 15 enfants scolarisés à l'école maternelle ou primaire
- 101 enfants inscrits au CNED (des séances de soutien scolaire sont menées les mercredis matins ou après l'école en fonction des besoins pour ces enfants.
- 85 enfants de 3 à 14 ans ont bénéficié de différents ateliers d'animation le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

▪ Compte d'exploitation

- le coût total s'élève à 278 118 € TTC
- Les participations financières des usagers s'élèvent à 27 846 €
- recettes diverses 2 553 €

La CAHM perçoit de l'Etat l'Allocation Logement Temporaire de 79 470 € et du Conseil Général une subvention d'aide au fonctionnement de 12 500 € (*En 2010, la subvention du Département s'élevait à 25 000 €*).

La participation résiduelle à charge de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de 155 749 €.

Pour l'année 2011, il indique également qu'aucune dégradation, dépassement de séjour ou impayé n'ont été constatés.

Ainsi, madame le Rapporteur présente le rapport 2011 transmis par la SARL GDV sur la gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative
des services publics locaux du 21 juin 2012,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2011 de la SARL GDV concernant la Délégation de Service Public sur la gestion de l'aire d'accueil pour les gens du voyage d'Agde.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 32

Date de convocation :

mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aire d'accueil des gens du
voyage : mise en place des
nouveaux tarifs

N° 000804

Question n°33 à l'OJ

Réf : PHD/SGB/DT
POLITIQUE DE LA VILLE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Retour du Contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GÓUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente expose que dans le cadre du fonctionnement des aires de grand passage des gens du voyage sur le territoire intercommunal, il propose aux membres du Conseil communautaire de fixer un nouveau tarif : 5 € par jour et par caravane pour le site qui disposerait de bornes de distribution électrique.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** un nouveau tarif pour le fonctionnement des aires de grand passage sur le territoire intercommunal, soit 5 € par jour et par caravane ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Indemnités de fonction des élus
communautaires (Président,
vice-présidents et Conseillers
délégués) :
délibération modificative

N° 000805

Question n°34 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

SOUS-PREFECTURE DE BÉZIERS
Contrôle de légalité
REGULÉ

02 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUL. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que les conditions d'attribution et le montant des indemnités de fonction des élus sont décidés par l'Organe délibérant dans la limite de l'enveloppe maximale prévue par le législateur à cet effet ainsi que les inscriptions budgétaires.

Il rappelle que lors des séances :

- du 28 avril 2008, le Conseil communautaire avait attribué des indemnités à monsieur le Président et aux douze vice-présidents ayant eu délégation de fonction et à quatre délégués élus membres du Bureau communautaire
- du 31 mai 2010, le Conseil communautaire avait attribué des indemnités à monsieur le Président et aux treize vice-présidents ayant eu délégation de fonction et à trois délégués élus membres du Bureau communautaire
- du 26 septembre 2011, le Conseil communautaire avait attribué des indemnités à monsieur le Président et aux quatorze vice-présidents ayant eu délégation de fonction et à deux délégués élus membres du Bureau communautaire.

Dans ce cadre et en raison de la fin de l'écrêtement de l'indemnité du Président, il est proposé de modifier la délibération n°530 du 26 septembre 2011 afin de redéfinir la répartition des indemnités dans les limites de l'enveloppe existante et inchangée (inférieure au montant maxi réglementaire).

- **Monsieur Gilles D'ETTORE**, Président : 97 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour 3 687,43 € brut par mois.
- **Monsieur Alain VOGEL-SINGER**, 1^{er} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Guy AMIEL**, 2^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Jean MARTINEZ**, 3^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Edgar SICARD**, 4^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Robert GAIRAUD**, 5^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Gérard MILLAT**, 6^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Jacques GARRIGA**, 7^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Patrice DREVET**, 8^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Madame Christine ANTOINE**, 9^{ème} vice-présidente : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Vincent GAUDY**, 10^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Christian THERON**, 11^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Madame Véronique SALGAS**, 12^{ème} vice-présidente : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Philippe HUPPÉ**, 13^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur Gérard BARRAU**, 14^{ème} vice-président : 39,11 % de l'indemnité du Président soit à ce jour 1 442,15 € brut par mois.
- **Monsieur REVALOR Ansiau**, conseiller communautaire membre du Bureau : 5,95 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour : 226,19 € brut par mois.
- **Monsieur Jean-Pierre SOULIER**, conseiller communautaire membre du Bureau : 5,95 % de l'indice brut 1015 soit à ce jour : 226,19 € brut par mois.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur la liste des bénéficiaires des indemnités de fonction ainsi que leurs montants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

POUR : 27 - ABSTENTION : 5 (M. Monédéro. Mmes Buchaca. Puig. MM. Joviado. Houles)

- **DE FIXER** la liste des élus bénéficiaires et le montant des indemnités de fonction des élus comme précédemment exposés, qui leur seront versées à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
- **DIT** que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice de traitement de la Fonction Publique ;
- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au Budget de la CAHM – chapitre 65 – article 653.1

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUI 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modification du poste de
collaborateur politique

N° 000806

Question n°35 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

Centre de légalité
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

02 JUIL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président indique aux membres de l'Assemblée :

- qu'aux termes de l'article 110 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les autorités territoriales peuvent recruter un ou plusieurs collaborateurs pour former leur cabinet.
- qu'aux termes de l'article 3 du Décret N° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié par le Décret 2005-618 du 30 mai 2005 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence de crédits disponibles au chapitre budgétaire et à l'article correspondant.
- l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements doit être soumise à la décision de l'organe délibérant.
- Aux termes du titre III du Décret N° 87-1004 du 16 décembre 1987, les effectifs de collaborateurs de cabinet sont fixés en fonction du nombre d'agents de l'établissement en ce qui concerne les Communautés d'Agglomération. Il précise que pour les communautés d'agglomération compte tenu de l'importance des responsabilités qui leur sont confiées par la Loi du 12 juillet 1999, il peut être créé trois postes de collaborateur politique dans les Etablissements employant entre 200 et 500 agents au sein de l'Etablissement.

Monsieur le Président expose que la délibération du Conseil d'agglomération en date du 20 juillet 2009 a autorisé monsieur le Président à recruter un collaborateur politique et voté les crédits nécessaires.

Ainsi, monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à modifier les conditions de recrutement du collaborateur politique du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en portant son temps de travail de 42 % d'un temps complet à 100 % et de fixer sa rémunération par référence à 90 % du traitement indiciaire de l'indice terminal de l'emploi de référence de l'Etablissement ainsi que 90 % du montant du régime indemnitaire servi au titulaire de cet emploi fonctionnel.

Il demande d'inscrire les crédits nécessaires à cette modification effectuée dans les conditions fixées par l'article 110 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée et par son Décret d'application N° 87-1004 du 16 décembre 1987 modifié par le Décret 2005618 du 5 mai 2005 et d'inscrire les crédits nécessaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée
portant droit et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE

POUR : 27 – CONTRE : 5 (M. Monédéro. Mmes Buchaca. Puig. MM. Joviado. Houles)

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à modifier à compter du 1^{er} juillet 2012 les conditions de recrutement du collaborateur politique en fixant son temps de travail à 100 % d'un temps complet et ainsi que sa rémunération par référence à 90 % du traitement indiciaire de l'indice terminal de l'emploi de référence de l'Etablissement ainsi que 90 % du montant du régime indemnitaire servi au titulaire de cet emploi fonctionnel dans les conditions fixées par l'article 110 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée et par son Décret d'application N° 87-1004 du 16 décembre 1987 ainsi que le Décret 2005-618 du 30 mai 2005 ;
- **D'INSCRIRE** au Budget principal 2012 de la Communauté d'Agglomération les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du collaborateur politique pour les exercices correspondant à la durée de mandat du Président.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

- 2 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Schéma de cohérence
territoriale «SCOT» du
Biterrois arrêté le 1er mars
2012 : avis du Conseil
communautaire

N° 000807

Question n°36 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 2 JUIL. 2012

SOUS-PREFECTURE BÉZIERS
Contrôle de légalité
REÇU LE

02 JUIL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUIL. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIL 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.121-1 et suivants, L.122-1 et suivants, L.300-2, R.121-1 et suivants, R.122-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 juin 2003 portant fixation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du SCOT du Biterrois composé des 10 EPCI suivants : Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Communauté de Communes Canal Lirou, Communauté de Communes Coteaux et Châteaux, Communauté de Communes La Domitienne, Communauté de Communes de Faugères, Communauté de Communes FRAMPS 909, Communauté de Communes Orb et Taurou, Communauté de Communes Pays de Tongue, Communauté de Communes Saint-Chinianais ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2004 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du SCOT du Biterrois ;
- Vu la délibération du Syndicat mixte du 22 avril 2004 qui prescrit l'élaboration du SCOT du Biterrois et qui définit les modalités de concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 janvier 2008 qui valide le diagnostic et l'État initial de l'environnement du SCOT du Biterrois ;

Feuillet : 4-11

Paraphe : *af* 1/3

- **Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui ont eu lieu en séances du Comité syndical du 12 novembre 2009 et du 22 juillet 2011 ;**
- **Vu la délibération du Comité syndical en date du 8 décembre 2011 qui a tiré le bilan de la concertation ;**
- **Vu la délibération du Comité syndical en date du 8 décembre 2011 qui a arrêté le SCOT une première fois ;**
- **Vu la délibération du Comité syndical en date du 1^{er} mars 2012 qui a arrêté le SCOT pour la seconde fois ;**
- **Vu le courrier de notification pour consultation officielle en date du 4 avril 2012 reçu le 5 avril 2012.**

Monsieur le Président rappelle que le « SCOT » (Schéma de Cohérence Territoriale) est un outil de mise en cohérence des politiques d'habitat, de transports, de développement économique et d'environnement qui doit permettre aux acteurs locaux d'organiser le développement et l'aménagement futur du Biterrois en déterminant, au travers de son PADD et de ses orientations générales, l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Monsieur le Président expose que le Syndicat mixte du SCOT du Biterrois dans le cadre de ses compétences a mené les études pour la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale et a arrêté son projet une première fois le 8 décembre 2011 puis une seconde fois le 1^{er} mars 2012, avant transmission pour consultation conformément au Code de l'urbanisme le 5 avril 2012. Par conséquent le Conseil communautaire a donc trois mois à partir de cette date pour donner un avis sur ce document sinon, l'avis est réputé favorable et précise que les avis formulés seront joints au dossier d'enquête publique.

Après son approbation définitive, le SCOT s'imposera aux différents documents intercommunaux de politiques sectorielles (PLH, PDU...), aux documents d'urbanisme locaux (PLU, POS, Carte communale) qui devront être mis en compatibilité dans les trois ans et aux opérations foncières et d'aménagement définies à l'article R.122-5 du code de l'urbanisme (ZAD, ZAC, opérations d'urbanisme ou de construction de plus de 5 000 m² de SHON).

Conformément aux articles R.122-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Scot du Biterrois se compose des documents suivants :

1. un **rapport de présentation** comprenant :
 - un préambule introductif
 - un diagnostic
 - l'articulation du schéma avec les autres documents
 - un état initial de l'environnement
 - une évaluation environnementale
 - l'explication des choix retenus
2. un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) qui fixe les objectifs des politiques publiques
3. Un **Document d'Orientations Générales** (DOG) accompagné d'une annexe cartographique. Le DOG regroupe les dispositions prescriptives du SCOT et en précise la portée juridique.

Le Conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet de SCOT du Biterrois et après avoir débattu, a décidé d'annexer à cette délibération un avis détaillé (*joint en annexe de la présente délibération*) qui reprend les éléments suivants :

1. **Sur la forme du document :**
 - Trop de prescriptions qui parfois se contredisent
 - Une architecture peu convaincante
 - Des cartographies peu ou trop précises

2. Sur les objectifs défendus par le SCOT :

- Différentes échelles / différents niveaux de précision
- Des orientations trop contraignantes empiétant sur d'autres compétences
- Des notions floues à préciser
- Application de la loi Littorale

3. Sur les projets défendus par la CAHM :

- Des précisions sur certaines orientations
- Les projets sur le territoire que le Conseil communautaire souhaite défendre

Au vu de ces observations consignées dans la note d'analyse jointe à la présente délibération, monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à donner leur avis.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITE DES VOTANTS

Pour : 26

CONTRE : 2 (MM. Bonnafoux. Cervera)

ABSTENTION : 5 (M. Monédéro. Mmes Buchaca. Puig. MM. Joviado. Houles)

- **DE SE PRONONCER** favorablement sous réserve que toutes les observations et préconisations annexées à la présente délibération soient prises en considération par le Syndicat mixte du SCOT du Biterrois et par conséquent, que soient modifiés les documents composant ce Schéma de Cohérence Territoriale ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Syndicat mixte du SCOT du Biterrois dans les délais impartis ainsi qu'à toutes les communes membres de la CAHM ou du syndicat mixte.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SCOT du Biterrois

projet arrêté le 1er mars 2012 / notifié le 5 avril 2012

1) Sur la forme du document :

- Trop de prescriptions qui parfois se contredisent
- Une architecture peu convaincante
- Des cartographies peu ou trop précises

2) Sur les objectifs défendus par le SCOT

- Différentes échelles / différents niveaux de précision
- Des orientations trop contraignantes empiétant sur d'autres compétences
- Des notions floues à préciser
- Application de la loi littoral

3) Sur les projets défendus par la CAHM

- Des précisions sur certaines orientations
- Les projets sur le territoire que le Conseil communautaire souhaite défendre

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REGULE
02 JUL. 2012
**Bureau des Politiques
Publiques**



En préalable, le Conseil Communautaire souhaite revenir sur les documents « Rapport de présentation » et « PADD ».

Le rapport de présentation reprend le diagnostic du territoire réalisé par les études avant 2008.

D'une part, le Conseil Communautaire regrette que ce document n'ait pas été remis à jour complètement avec les résultats des recensements de l'INSEE intervenus après cette date.

Ainsi, le Conseil Communautaire constate que les données sur la démographie datent de 2007 ou 2008, que les données sur l'habitat et les transports datent de 1999, que les données sur l'économie sont de 2005, que les cartographies sur les équipements communaux sont datées de 2007. D'autant que le Conseil Communautaire constate que les chiffres affichés dans le PADD semblent actualisés.

D'autre part, l'étude présentée reste hétérogène dans son contenu ; si par exemple, la partie habitat nous semble correspondre à ce que doit être un diagnostic, le traitement de certaines autres thématiques paraît malheureusement en être resté à un état des lieux approximatif.

Le Conseil Communautaire demande une harmonisation des informations dans le rapport de présentation et s'interroge sur le calcul des projections présentées avec des données si disparates.

Le PADD est un document qui présente « les objectifs des politiques publiques d'urbanisme » au niveau d'un territoire.

Le Conseil Communautaire constate qu'il est très difficile de faire le lien entre les documents PADD et DOG. Certains objectifs du PADD ne sont pas repris dans le DOG (exemple : le tourisme intérieur) alors que le DOG investit de nouvelles thématiques non évoquées dans le PADD (exemple : gestion des déchets).

Le Conseil Communautaire regrette que le projet de territoire du grand Biterrois ne soit pas plus clairement identifié dans ce PADD avec des objectifs plus ciblés et que le lien avec le DOG ne soit pas plus manifeste.

Concernant le DOG, le Conseil Communautaire donne l'avis suivant :

1) Sur la forme du document :

- Trop de prescriptions qui parfois se contredisent

Le Conseil communautaire relève que le document est trop prescriptif avec plus d'une centaine de prescriptions parfois redondantes, contradictoires et inutiles (dispositions déjà fixées par les lois ou des règlements).

Par exemples :

*Sur les berges des cours d'eau, une orientation interdit toute construction (1.1.1) et une autre autorise certains équipements (2.3.3).

Le Conseil Communautaire demande ainsi quelle réponse apporte le SCOT sur le projet de développement de la criée d'Agde sur les berges de l'Hérault.

*Concernant le Canal du Midi, plusieurs orientations se contredisent également avec des incohérences entre les orientations 1.2.4 et 4.1.4.

Le Conseil Communautaire demande que soient apportées des précisions sur le traitement du Canal du Midi.

* l'orientation 5.1.1 propose que les zones inondables soient intégrées à la trame verte et bleue.

Le Conseil Communautaire demande pourquoi ces zones n'apparaissent pas dans les cartographies des trames vertes et bleues de l'axe 1.

La plupart des orientations de l'AXE 5 sont déjà traitées dans les autres axes. Ces objectifs n'ont pas besoin d'être dissociés du reste du document.

Le Conseil communautaire propose que l'Axe 5 soit supprimé et ses orientations reventilées dans les orientations précédentes.

- Une architecture peu convaincante

Il ressort du modèle d'orientation que les parties « recommandations » et « outils » sont pour la plupart redondantes.

Certaines orientations n'ont parfois pas d'objectif clairement identifiés.

Pour certaines orientations, les trois parties (prescriptions, recommandations, outils) ne sont pas complètes.

Il sera donc difficile au niveau local de retranscrire ces orientations sans connaître le niveau de précision des prescriptions ou des recommandations.

Le Conseil communautaire demande une homogénéisation de cette architecture sur l'ensemble du DOG et une rédaction claire de l'application des objectifs du SCOT au niveau des documents locaux.

- Des cartographies peu ou trop précises

Pour plus de lisibilité, le Conseil communautaire propose de faire apparaître sur les cartographies les limites des communes.

Le Conseil Communautaire est navré que les territoires voisins (Sète, Narbonne, Cœur d'Hérault) n'apparaissent pas en termes de liens (routiers, bassin de vie, commerces...) ni de continuités (trames vertes et bleues...).

Les sources des informations reportées sur les cartes ne sont pas mentionnées dans le DOG ce qui fragilise le document et rendent contestables les limites des sites pris en compte dans ces documents.

Exemples, quelle source pour les :

* Orientation 1.1.2 : « espaces boisés et espaces agricoles mixtes » ?

* Orientation 1.1.3 : « zones humides » ?

Le Conseil communautaire demande la précision des sources d'information sur tous les documents du SCOT.

Le Conseil Communautaire demande la définition des flèches bleues et rouges des cartes des orientations 1.1.3 et 1.1.4.

Le PADD fait mention d'une étude complémentaire agri-paysagère (page 16). Le Conseil Communautaire constate que la synthèse représentée notamment par les orientations 1.2.2 et 1.4.2 du DOG appauvrit le travail mené et les conclusions de cette étude.

Le Conseil Communautaire demande la modification de ces orientations au vu de l'étude réalisée.

Le Conseil Communautaire trouve discutable le choix des entrées de ville sur la carte de l'orientation 5.2.4 et propose que soient généralisées à l'ensemble des entrées de ville, les prescriptions.

Toutefois, ***le Conseil Communautaire demande la suppression dans les prescriptions du DOG des cartes des orientations 1.1.1, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.2, 1.4.2 et 5.2.4 qui ne reflètent pas la réalité ni la connaissance que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a acquises sur son territoire.*** Le Conseil Communautaire estime que ces documents font débat et ne répondent pas aux objectifs recherchés ; et par là même revoir le texte associé aux objectifs.

En règle générale, Le Conseil Communautaire demande que toutes les cartes du DOG soient présentées dans les parties « objectif » ou « orientations » mais pas dans les

prescriptions ; pour éviter, entre autre, la modification des documents à chaque évolution des éléments des cartographies.

2) Sur les objectifs défendus par le SCOT

- Différentes échelles / différents niveaux de précisions

Premièrement, le Conseil Communautaire constate que les orientations ne s'appliquent pas au même échelon géographique.

Exemples :

- * Orientation 1.2.1, les chemins d'accès (...) doivent également être balisés sur le terrain.
- * Orientation 3.1.4, le SCOT appelle au respect du SDASGV en vigueur.

Deuxièmement, les listes des sites soumis à prescriptions ne sont pas exhaustives ou se limitent dans le temps ; ce qui fragilise le document.

Exemples :

- * Orientation 1.1.2, « les sites Natura 2000 disposant d'un DOCOB à la date d'arrêt du SCOT ».

Le Conseil Communautaire demande quelle est la prescription pour les sites en cours d'étude dont les DOCOB seront approuvés dans les prochaines années ou ceux dont leur périmètre serait étendu ?

- * Orientation 1.4.2 : le Conseil Communautaire informe que les communes n'ont pas la connaissance exhaustive des espaces ayant bénéficié d'investissements ou de reconversion bio...et France Agrimer refuse de donner ces informations confidentielles (CNIL)...

Le Conseil Communautaire se demande pourquoi ces secteurs seraient protégés plus que d'autres ?

Troisièmement, sur l'objectif 1.3, certaines communes sont adhérentes à d'autres SAGE que ceux de l'Hérault ou de l'Orb.

Le Conseil communautaire demande que le SCOT mentionne les autres SAGE et leurs réflexions tant en terme de protection qu'en terme de diversification des ressources.

Le Conseil Communautaire demande que le DOG prenne en considération ces différents constats et réponde aux interrogations.

- des orientations trop contraignantes empiétant sur d'autres compétences

Parfois très précises, les orientations émettent des prescriptions sur les compétences propres des collectivités locales et sur la rédaction même des documents d'urbanisme locaux.

Par exemple, orientations 1.1.1 et 1.1.2, le DOG peut localiser les espaces naturels à protéger, de manière schématique et approximative et déterminer les orientations qui permettront leur préservation et leur valorisation mais il n'a pas vocation à lister les espaces et déterminer une hiérarchie voire des modalités de protection dont les dispositions sont fixées par la loi ou les règlements et sont obligatoirement reprises dans les PLU.

Le SCOT doit fixer le cadre général et renvoyer aux documents locaux le soin de mettre en place les mesures de protection. Le principe de subsidiarité défendu dans le PADD semble parfois remis en cause par le DOG.

Le Conseil Communautaire ne souhaite pas que le SCOT soit plus contraignant que les lois et réglementations en vigueur et demande que le DOG soit particulièrement vigilant dans ce cadre.

Les prescriptions de l'orientation 1.3.3 sont trop précises et ne s'adaptent pas aux conditions des différents sites.



Le SCOT propose un cadre de réflexion (en respectant la réglementation en vigueur) mais ne peut pas proposer des règles aussi précises qui sont à travailler au niveau des documents locaux.

Il en est de même pour l'orientation 1.4.4 : le Conseil Communautaire constate que cette prescription est trop détaillée, est déjà encadrée réglementairement et donc il revient aux documents d'urbanisme locaux de les préciser et non pas le DOG.

Le Conseil Communautaire demande que soit modifiée ces deux prescriptions.

Pour l'objectif 3.3, le Conseil Communautaire constate que les orientations sont trop précises et contraignantes financièrement et juridiquement d'autant que se superposent plusieurs compétences (exemples : balisage d'itinéraires routiers, doublement par des voies cyclables, cadencement et amplitude horaire...).

Le Conseil Communautaire demande que soient supprimées dans le DOG toutes les orientations qui fixent l'obligation pour les communes de « réserver les emprises nécessaires à la réalisation des voiries » et que soient bien différenciés les objectifs des applications opérationnelles.

Dans l'orientation 4.1.3, la taille préconisée paraît inadaptée sur le territoire pour des projets intercommunaux de -5ha. Ainsi, le Conseil Communautaire ne souhaite pas généraliser l'équipement en haut débit de si petites zones qui souvent répondent à une demande économique très locale.

Le Conseil Communautaire demande que cette prescription soit supprimée ou mise en recommandations.

Le Conseil Communautaire demande de renvoyer systématiquement aux PLHI existants les prescriptions des orientations 2.2.2 et 3.1.1 ainsi que la carte de l'objectif 3.1 du moment que ces documents sont déclarés compatibles avec les documents du SCOT.

- des notions floues à préciser

Le Conseil Communautaire a listé un certain nombre d'orientations dont les interprétations peuvent être multiples.

Le Conseil Communautaire demande que soit définies précisément dans le DOG les termes suivants :

orientation 1.2.3 : domaines « non actifs » et leur « esprit historique ».

orientation 1.2.5 : « les espaces situés au « débouché des trames vertes et bleues sur le littoral »

orientation 2.3.1 : « les espaces remarquables du littoral » ont-elles la même définition que les pôles de biodiversité ?

orientation 2.3.3 : quelle définition du « renouvellement urbain » pour le scot

orientation 4.3.1 : « secteur à Vocation hôtelière protégée »

orientation 4.3.1 : « Résidence touristique », le terme n'existe pas dans le code de l'urbanisme, il conviendrait de le définir.

orientation 5.2.4 : « pour les futures extensions urbaines en entrées de ville », quelle procédure est concernée (ZAC, orientations d'aménagement et de programmation, permis d'aménager ...)

Le SCOT prend en compte la protection et la valorisation des berges et ripisylves des cours d'eau mais il n'apporte pas de réponse sur les espaces en zone urbaine.

Le Conseil Communautaire demande au DOG de préciser si le traitement est donc le même en zones urbaine et en zone naturelle?

Certains projets défendus par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ne sont pas mentionnés dans le DOG.

Exemples :



- * orientation 4.1.4 : L'activité économique du littoral se réduit dans le DOG aux activités portuaires et de façon limitative, quid des autres activités (commerces, loisirs, hôtellerie...)?
- * orientation 1.4.4 : les hameaux agricoles sont-ils autorisés ?
- * orientation 1.3.4 : les fermes photovoltaïques aux sols sur des terres agricoles sont-elles interdites ?

Le Conseil Communautaire demande, à défaut de mention, si ces projets sont interdits, autorisés ou compatibles.

- Application de la loi littoral

Le Conseil Communautaire tient à rappeler que le SCOT doit permettre de décliner les principes d'application de la loi littoral à l'échelle du territoire biterrois. Le SCOT doit contenir des propositions précises afin d'appliquer la loi littoral de manière juridiquement argumentée et cohérente sur le territoire.

Les prescriptions et les cartographies de l'objectif 2.3 doivent fixer un principe général à respecter et renvoyer à une analyse plus fine à l'échelle des documents d'urbanisme locaux le soin de préciser les règles applicables à la réalisation de l'objectif conformément à la loi littoral.

Cependant, les espaces remarquables, les espaces proches du rivage et les coupures d'urbanisation ne sont pas identifiés de manière claire et lisible (définition, limites) dans le SCOT.

Enfin, le Conseil Communautaire doute que l'Orientation 5.1.3 et la « constitution de réserves foncières en arrière de la bande littorale » soit compatible avec la loi littoral.

Le Conseil Communautaire pense que le SCOT n'est pas suffisamment explicite et détaillé quant à l'application des principes contenus dans la loi littoral.

Le Conseil Communautaire demande que les cartographies de l'orientation 2.3.1 soient supprimées car il estime qu'elles ne sont pas exactes (exemple : bande des 100m sur Agde).

Le Conseil Communautaire regrette que le DOG dessine et prescrit des orientations sans connaître ni débattre sur le résultat de l'étude engagée sur le secteur littoral et ne soit pas allé jusqu'à consacrer un volet littoral tel que la loi le lui permet.

3) Sur les projets défendus par la CAHM

- Des précisions sur certaines orientations

Sur notre territoire, Le Conseil Communautaire se demande comment lutter contre la cabanisation ailleurs qu'aux « débouchés des TVB » (orientation 1.2.5) ?

Le Conseil Communautaire demande que le SCOT apporte des réponses sur ces sites stratégiques en dehors des « débouchés des TVB ».

Le Conseil Communautaire demande si notre Schéma directeur des énergies renouvelables est-il compatible avec le SCOT et pourquoi ne renvoie-t-on pas alors à ce schéma les prescriptions si elles existent au niveau des EPCI ?

Le Conseil Communautaire constate que Caux n'est pas rattaché au Bassin de vie de Pézenas. La Communauté d'Agglomération et ces communes ont des difficultés à travailler, dans le cadre de leurs schémas directeurs sur les projections démographiques, de logements et d'emplois avec des périmètres différents.

Le Conseil Communautaire demande que soient modifiés les bassins de vie pour une meilleure cohérence des politiques publiques ou que soient communiqués les chiffres par EPCI ou par commune aux techniciens pour un dialogue apaisé.

Le Conseil Communautaire constate des chiffres différents entre l'orientation 2.2.2 et l'orientation 2.3.3 (agglomération agathoise : 70 ha au lieu de 50ha).

Le Conseil Communautaire demande cette rectification.

Le Conseil Communautaire souhaite que le SCOT précise si les enveloppes foncières réservées au commerce (orientation 4.2.4) concernent aussi les zones d'activités mixtes (commerces + artisanat ou industrie ou tertiaire) avec pour exemple le PAEHM de la Capucière (15ha dédiés au commerce sur les 35ha).

Le Conseil Communautaire accepte que l'assainissement collectif soit certes privilégié mais peut être assoupli selon les cas. En effet, certaines ZAE peuvent intégrer dans leur règlement une station autonome d'assainissement en fonction de l'activité industrielle.

Il en est de même pour le ruissèlement : certaines ZAE éloignées des réseaux (anciennes carrières) peuvent concevoir un système autonome.

Le Conseil Communautaire demande cet assouplissement des règles des orientations 5.4.2 et 5.4.3.

- Les projets sur le territoire que le Conseil Communautaire souhaite défendre

Les sites listés dans l'orientation 1.1.1 et classés au code de l'environnement au titre des MH ne sont pas des pôles de biodiversité pour le Conseil Communautaire ni au titre des réglementations.

Le Conseil Communautaire demande que ces sites soient classés en pôle d'intérêt écologique.

L'extension de la carrière de St Thibéry (Orientation 1.3.3) ne peut pas être interdite à cause d'un classement en espace protégé d'un « espace agricole mixte » sans protection réglementaire ni source de données (orientation 1.1.2).

Le Conseil Communautaire demande que soit supprimée des espaces protégés cet « espace agricole mixte » qui ne correspond à aucune réglementation.



Pour la commune de Vias, l'extension de Vias-plage se ferait sur 7 ha (orientation 2.2.2) sous forme de hameau nouveau. Les conditions mentionnées dans le DOG de ce nouvel hameau (orientation 2.3.4) ne sont pas celles négociées avec les services de l'Etat.

Le Conseil Communautaire demande donc une rectification de ces orientations.

Orientation 3.3.3 : Le Conseil Communautaire souhaite qu'apparaissent dans les projets le Contournement de la ville de Montagnac ainsi que le passage souterrain d'Agde et le 2d accès du Cap d'Agde qui sont actuellement à l'étude.

Orientation 3.3.4 : La Liaison routière (RD612) entre Agde et Béziers n'est pas mentionnée alors que le PADD en fait mention très explicitement page 12. Le Conseil Communautaire pense qu'elle est indispensable et demande qu'elle apparaisse dans cette orientation du DOG.

Orientation 3.3.6 : Le Conseil Communautaire regrette que les documents du SCOT ne proposent rien sur le Traitement du fuseau de la ligne LGV.

D'ici la venue de la LGV, Le Conseil Communautaire demande de mettre en place une politique d'anticipation (fuseau et gare) qu'il serait opportune de mener au niveau du SCOT pour se positionner sur un scénario.

Sur la carte de l'orientation 4.1.2, Le Conseil Communautaire demande que soient rajouté un pôle de développement de Pézenas à Agde et un axe structurant de Montagnac vers le Sétois tels qu'ils sont mentionnés dans le PADD (page 17).

Le Conseil Communautaire demande que soit rajouté dans l'orientation 4.1.4, le port Ambonne au Cap d'Agde.

Le Conseil Communautaire souhaite défendre les projets de développement des parcs d'activités économiques porteurs d'emplois et de richesse en cours de réflexion. C'est d'ailleurs une des volontés affichée dans le PADD qui affirme sa vocation économique (page 8).

Le Conseil Communautaire demande au SCOT de mentionner explicitement les projets suivants :

- Pour la Basse Vallée de l'Hérault, le Conseil Communautaire maintient une enveloppe de projets d'environ 75 ha ; soit environ 35ha pour la Capucière et environ 40 ha pour les Roches Bleues
- Pour Pézenas Nord, la zone d'activité sur la carrière Pézenas-Lézignan est estimée à 40 ha, le PAEHM Jacques Coeur à Montagnac n'est pas pris en compte, (périmètre d'étude d'environ 35 ha) alors que la délibération du SCOT approuve ce projet en 2006
- Pour Agde : la Méditerranéenne, 6ha

Le Conseil Communautaire propose afin de valider ces projets par le SCOT de modifier le DOG de deux façons : soit de rectifier directement les enveloppes foncières, soit d'accepter le principe des études préalables pour la réalisation future de ces PAEHM.

Enfin, le Conseil Communautaire regrette que dans ce DOG, la partie tourisme soit très peu développée alors que le PADD est assez précis tant en terme d'hébergements qu'en terme d'équipements pour le « tourisme Biterrois de l'intérieur » (pages 12-13).

L'orientation 4.3.1 propose la mise en place de « secteurs à Vocation hôtelière protégée ».

Le Conseil Communautaire s'interroge sur la définition de ces VHP et sur l'intérêt d'imposer 15% des surfaces urbanisées à leur profit ce qui semble rentrer en contradiction avec le PADD (page 31- recyclage et mutabilité des zones urbaines) et sans prendre en compte les spécificités de chaque territoire.

Le Conseil Communautaire demande la suppression de cette orientation car elle remet en question ce pourquoi les stations balnéaires ont été construites il y a 30 ans et juge inapplicable cette mesure.

De nombreux projets touristiques existent également hors littoral (Lavagnac, Bessilles, Canal du Midi, parc L'Epine, thermo-ludisme...) et ne sont malheureusement pas mentionnés alors qu'ils participent à l'équipement et au développement économique de notre territoire.

Le Conseil Communautaire demande que soient mentionnés dans les orientations les projets touristiques en dehors des communes littorales.





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Avenant n°1 à la convention n°1
relative au financement des
études préalables à la mise à
l'enquête publique du projet de
ligne ferroviaire nouvelle entre
Montpellier et Perpignan

N° 000808

Question n°37 à l'OJ

Réf. : DM/cm
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Transmis à la
Sous Préfecture :

SOUS CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

REÇU LE

02 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité : 2 - JUL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle :

- qu'inscrit dans la loi Grenelle I, le projet de ligne nouvelle à grande vitesse Montpellier-Perpignan participe à un aménagement d'ensemble de liaison à grande vitesse entre Barcelone, Toulouse et le réseau « Ligne à Grande Vitesse » Nord Européen,
- que l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, les Départements des Pyrénées Orientales, les Communautés d'Agglomération de Béziers Méditerranée, Le Grand Narbonne, Carcassonne Agglo., Perpignan Méditerranée, Hérault Méditerranée et Réseau Ferré de France ont co-signé le 12 mai 2011 le protocole-cadre relatif à la gouvernance et au financement des études et procédures préalables à la Déclaration d'Utilité Publique de la ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier-Perpignan avec pour objectif de mise en service l'horizon 2020,
- que ces mêmes partenaires ont, également, signé les conventions N°1 (dite initiale) et N°2 relatives au financement Contrat de projets Etat-région 2007-2013 des études et concertations nécessaires permettant de préparer l'enquête publique à la DUP du projet de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan respectivement les 23 janvier 2012 et 30 mars 2012.

Monsieur le Rapporteur expose qu'aujourd'hui, il s'agit d'approuver un Avenant à la convention N°1 qui a pour objet d'intégrer le Département de l'Aude au plan de financement des études et prestations à conduire en préalable à la DUP dudit projet. De ce fait cet avenant permet, également, la régularisation de la participation financière de la Région L.-R., ainsi l'article 8 « dispositions financières » de la convention initiale est modifié. Le montant de la participation de notre agglomération reste inchangé.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant N°1 à la convention N°1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant N°1 à la convention N°1 relative au financement des études préalables à la mise à l'enquête publique du projet de ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier et Perpignan ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit Avenant n°1 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

The image shows the official seal of the Agglomération Communautaire d'Agde (ACC). The seal is circular and contains the text 'AGGLOMERATION COMMUNAUTAIRE D'AGDE' around the top and 'HERAULT MEDITERRANEE' around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner. A blue ink signature, 'Gilles D'ETTORE', is written across the seal.



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

ZAC de «La Capucière»
à Bessan :
appel à projet
- choix du lauréat

N° 000809

Question n°38 à l'OJ

Ref. : AM
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

02 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUL. 2012

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiar REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de réaliser un projet d'aménagement sur le secteur de « La Capucière » à Bessan ayant pour objet l'implantation d'activités économiques afin de favoriser la création d'emplois pour les populations locales, affirmer et compléter le potentiel économique sur le territoire de la CAHM.

Ainsi,

- par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Communautaire, a décidé du lancement de la procédure visant à la création de la ZAC « La Capucière » ;
- par délibération du 6 février 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de création de la ZAC « La Capucière », visant à l'implantation :
 - d'activités tertiaires, vitrine commerciale et produits du terroir avec un transfert prévu des enseignes commerciales déjà présentes sur la zone de la Grange Basse, hôtellerie et restauration (macro lots 1, 2 et lot 5),
 - d'activités de logistiques, transport et assemblage (macro lots 3 et 4).
- par délibération du 26 mars 2012 publiée le 27 mars 2012, la CAHM a lancé un appel public à la concurrence visant à confier la charge de l'aménagement de la ZAC, via une concession d'aménagement, à un opérateur privé.

Parallèlement, la CAHM, propriétaire de 90% des terrains compris dans le périmètre de la ZAC, a, par délibération du 18 juillet 2011, lancé des appels publics à projets et à manifestation d'intérêts visant à la présentation, par des opérateurs privés, de projets immobiliers globaux sur les macro-lots 1, 2, 3, 4 et 5 et, d'une offre d'acquisition des terrains compris dans les dits macro-lots. (cf. plan des macro-lots).

Neuf candidatures ont été réceptionnées,
Trois offres ont été formulées.

Ces trois candidats ont été auditionnés par le Président de la Communauté d'agglomération, le Maire de la Commune d'accueil, et le Vice-Président délégué au développement économique.

1. CFA Midi-Pyrénées (Groupe Financière Duval) :

Ce candidat propose de construire et d'exploiter sur les lots 1,2, et 5 :

- Transfert de l'Intermarché + galerie + Bricomarché : SHON de 9 000 m²
- Retail Park + services: SHON : 20 100 m²
- Hôtels + Restaurants + Maison du Terroir : 5 900 m²
- Bâtiments destinés à accueillir des activités tertiaires : 3 700 m²

Avec un potentiel de création de 450 emplois

Ce candidat propose d'acheter les terrains viabilisés à la CAHM au prix de 12.3 Millions d'euros HT soit 85 € HT/m².

2. GINESTET-IMMOVALOR (Groupe Frey) :

Ce candidat propose de construire et exploiter sur les Lots 1 et 2 un centre commercial de type Village de marques :

- 16 500 m² de SHON affectée au village de marques
- 12 000 m² de SHON affectée à l'Intermarché + BricoMarché + moyennes surfaces
- 3 000 m² de SHON affectée au bâtiment tertiaire et aux restaurants
- 600 m² de SHON affectée à la Maison du Terroir

Un potentiel de création de 295 emplois (+ 100 emplois saisonniers)

Ce candidat propose d'acheter les terrains viabilisés à la CAHM au prix de : 7.2 Millions d'euros HT soit 50 €/m²

3. Le Groupement RMBE-SOPIC :

Ce candidat propose également de construire et d'exploiter principalement sur les lots 1 et 2 :

- Transfert de l'Intermarché + galerie + réserves : SHON : 7 650 m²
- Retail Park + services: SHON: 19 810 m²
- Hôtels + Restaurants + Maisons du Terroir : 3 050 m²
- Immeubles destinés à accueillir des activités tertiaires : SHON : 6 000 m²

Avec un potentiel de création de 440 emplois

Ce candidat propose d'acheter les terrains viabilisés à la CAHM au prix de : 11.7 Millions d'euros HT soit 75 €/m².

Chacun des candidats a proposé un projet de compromis de vente.

L'offre du groupe CFA a été jugée la plus pertinente.

Par ailleurs, ce candidat propose de construire et d'exploiter sur les lots 3 et 4 :

- des bâtiments devant accueillir des activités logistiques, de transport, d'assemblage et d'industries pour une SHON maximale de 34 000 m²

Avec un potentiel de création de 350 emplois supplémentaires

Ce candidat propose d'acheter les terrains viabilisés à la CAHM au prix de : 2.14 Millions d'euros HT

Un compromis de vente a alors été négocié. Cet acte est joint en annexe.

Son économie générale est la suivante :

- le groupe CFA s'engage à acheter 214 934 m² de terrains nus, décomposés en 6 lots, à la CAHM au prix global de 7.4 Millions d'euros HT
- cette vente est conditionnée, principalement :
 - par l'aménagement effectif de la ZAC.
 - par l'obtention des différentes autorisations administratives nécessaires : loi sur l'eau, permis de construire et d'aménager.
 - par la pré-commercialisation du programme immobilier.
 - mise en place d'un comité de suivi du projet composé de membres de la CAHM et du groupe CFA.

Le groupe CFA, si la vente se réalise, participera au coût de l'aménagement de la zone en versant une participation à l'aménageur de la zone estimée à un maximum de 7 Millions d'euros HT (Cf compromis joint).

Il sera relevé que l'aménagement de la zone (construction des voies et réseaux, création des espaces verts) sera réalisé, à ses frais et risques, par l'aménageur de la ZAC qui sera désigné à l'issue de la procédure de mise en concurrence actuellement en cours.

Les recettes fiscales générées à terme représenteront annuellement (estimations) :

1.8 Million d'euros pour la CAHM,

625 K€ de taxes foncières pour la commune de Bessan,

755 K€ pour le Conseil Général

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- Désigner le groupe CFA, lauréat des appels à projets et à manifestation d'intérêts.
- Approuver les termes du compromis de vente à cette société de 214 934 m² terrains nus pour le prix global de 7.4 Millions d'euros Hors Taxes.
- Habilitier son Président à signer ce compromis de vente.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** le groupe CFA, lauréat des appels à projets et à manifestation d'intérêts ;
- **D'APPROUVER** les termes du compromis de vente joint visant à la cession par la CAHM au groupe CFA de 214 934 m² terrains nus pour le prix global de 7.4 Millions d'euros Hors Taxes ;
- **D'AUTORISER** son Président à signer ce compromis de vente et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE LA MEDITERRANEE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads 'Le Président,' followed by the name 'Gilles D'ETTORE' printed in bold black letters.

PJ

- Plan des macro-lots,
- Compromis et annexes
- procès-verbal de sélection des candidats à l'appel à projets



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention publique
d'aménagement de la Zone
d'Activités «DES RODETTES»
à Pézenas : remise des emprises
foncières des voies de la SEBLI
à la CAHM

N° 000810

Question n°39 à l'OJ

Ref. : AM/TP/SGB
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Remise du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que par convention Publique d'Aménagement en date du 3 mai 2002, approuvée par délibération du conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pézenas et transférée depuis le 1^{er} janvier 2003 à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, la réalisation de la ZAE LES RODETTES a été confiée à la SEBLI.

Monsieur le Rapporteur expose qu'en application de l'article 15 de la convention publique d'aménagement, les voiries et les espaces libres constituent des biens de retour à la collectivité concédante lorsque la ZAC est achevée.

En conséquence, il soumet aux membres du Conseil communautaire l'état parcellaire correspondant aux terrains d'assiette des voiries et espaces publics divers mobilisés par la SEBLI et remise en pleine propriété à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à titre gratuit suivant la liste ci-après :

| SECTION | | |
|---------|--------------------|---------------------|
| AT | 238 | 80 m ² |
| | 356 | 5549 m ² |
| | 365 | 22 m ² |
| | 373 | 592 m ² |
| | 376 | 18 m ² |
| | 377 | 70 m ² |
| | 381 | 1936 m ² |
| | 399 | 16 m ² |
| | 402 | 20 m ² |
| | 404 | 1916 m ² |
| | 430 | 48 m ² |
| | 434 | 42 m ² |
| | 435 | 9 m ² |
| | 437 | 110 m ² |
| | 438 | 58 m ² |
| | 440 | 236 m ² |
| | 441 | 90 m ² |
| | 444 | 846 m ² |
| | 445 | 228 m ² |
| | 446 | 196 m ² |
| | 447 | 116 m ² |
| | 449 | 85 m ² |
| | 451 | 30 m ² |
| 469 | 52 m ² | |
| 475 | 259 m ² | |
| 479 | 222 m ² | |
| 482 | 24 m ² | |
| 484 | 268 m ² | |
| 486 | 497 m ² | |

Au vu de cet état parcellaire des terrains d'assiette constituant les biens de retour remis par la SEBLI à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à titre gratuit, monsieur le vice-président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le transfert de propriété.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCEPTER** le transfert de propriété des terrains d'assiette des voies et espaces publics divers de la SEBLI à la Communauté d'agglomération suivant l'état parcellaire décrit ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

PLAN PARCELLAIRE

Echelle 1/1000

ZAE LES RODETTES

- Propriété de la SEBLI
- Domaine public





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «L'AUMORNE» à
Florensac : définition du prix
de cession des lots du Parc
d'Activités Economiques

N° 000811

Question n°40 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Retour Social et
légimité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de création d'aménagement d'entretien et de gestion des zones d'activité industrielles d'intérêt communautaire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de créer sur la commune de Florensac un Parc d'Activités Economiques communautaire.

Monsieur le Rapporteur expose que les travaux d'aménagement de ce parc d'activité sont aujourd'hui terminés et que celui est constitué de 22 lots allant d'environ 1 000 m² à 2 000 m² pour une superficie totale de 31 763 m² commercialisables

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de fixer pour la totalité des lots un prix de vente au m² de 47 € HT.

Il précise que chaque acquéreur devra payer en supplément et sans diminution de son prix à la communauté d'agglomération les frais de géomètre pour un montant de 475,14 € TTC par parcelle ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour les actes de vente.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le prix du PAEHM de « l'AUMORNE » à Florensac à 47 € HT /m² ;
- **DE FIXER** à 475,14 € TTC les frais de géomètre par parcelle ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIL 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «LE PUECH» à
Portiragnes : cession du lot
n°13 d'une superficie de 1 449
m² à la Société «SUN
PROJECT» représentée par
monsieur VATTERRODT

N° 000812

Question n°41 à l'OU

Réf. : AM/TP/SGB
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de M. Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * CASTELNAU DE GUERS : M. Fabien CHARRIER * FLORENSAC : M. Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : M. Jean-Michel BONNAFOUX * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le PAEHM «LE PUECH» à Portiragnes ;
- Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les conditions de vente des parcelles selon 3 grilles tarifaires.

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a réalisé les travaux d'aménagement du Parc d'Activités Economique du « PUECH » à Portiragnes et a commencé la commercialisation des parcelles, conformément aux prix fixés par délibération en date du 28 juin 2010 (grille A : 55 € HT/m² : grille B : 50 € HT/m² : grille C 45 € HT/m²).

Monsieur le Rapporteur expose que par délibération en date du 15 juillet 2010, le conseil communautaire a vendu à monsieur LE NY le lot N° 13 d'une superficie de 1 449 m² mais que celui-ci s'est désisté par courrier en date du 15 juin 2012.

Ainsi, il propose aux membres du conseil de vendre ce lot N° 13 à monsieur VATTERRODT Christian, gérant de SUN PROJECT pour un montant de 75 715,99 € TTC.

Il indique que cette entreprise dont l'activité est la création, l'importation et la vente en gros de vêtements en prêt-à-porter pour hommes, femmes et enfants est implantée actuellement sur le commune de Vias, mais qu'elle ne dispose plus d'un espace suffisant pour répondre à la croissance de son activité. (chiffre d'affaires pour l'année 2011 de plus de 45 %). monsieur VATTERRODT a pour projet la création d'un bâtiment de 300 m² avec une partie administrative et une partie stockage.

Feuillet : 424

Paraphe :  1/2

Il précise que cette entreprise est composée à l'heure actuelle d'une seule personne mais verra son effectif augmenter de 1 à 2 personnes à court terme.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente du lot n°13 dans les conditions suivantes :

Pour le lot n° 13 :

- **Prix au mètre carré :** 45,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n° 13 de : 65 205,00 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 10 510,99 €

Soit un prix de vente TTC du lot n°13 de : 75 715,99 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490,00 € T.T.C./ml payables au comptant à la signature de l'acte authentique.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la vente dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Et après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération du 15 juillet 2010 qui s'était prononcé favorablement pour la vente du lot N°13 sur le PAEHM « LE PUECH » à Portiragnes à monsieur Julien LE NY ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot N°13 d'une superficie de 1 449 m² à monsieur VATTERODT Christian, gérant de SUN PROJECT au prix de 65 205,00 € H.T. € HT auquel il sera rajouté la TVA sur la marge, les frais de géomètre ainsi que les frais de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les compromis de vente à intervenir ainsi que les actes authentiques de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «LE PUECH» à
Portiragnes : cession du lot
n°18 d'une superficie de 2 381
m² à monsieur GAILLARD
Rémy

N° 000813

Question n°42 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUL. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le PAEHM « LE PUECH » à Portiragnes ;
- Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les conditions de vente des parcelles selon 3 grilles tarifaires.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a réalisé les travaux d'aménagement du Parc d'Activités Economique du « PUECH » à Portiragnes et a commencé la commercialisation des parcelles, conformément aux prix fixés par délibération en date du 28 juin 2010 (grille A : 55 € HT/m² ; grille B : 50 € HT/m² ; grille C 45 € HT/m²).

Monsieur le Rapporteur expose que monsieur GAILLARD souhaite se porter acquéreur du lot n° 18 d'une superficie de 2 381 m² situé sur le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE PUECH » à Portiragnes.

Il indique que monsieur GAILLARD est actuellement gestionnaire d'une société civile immobilière dédiée à la location de logements dans la région Aquitaine et qu'il souhaite diversifier les produits qu'il propose à la location et implanter une offre à destination d'une clientèle de particulier et de professionnels.

Se basant sur son expérience à travers sa S.C.I. et conscient du positionnement attractif du parc d'activités « LE PUECH » à proximité du croisement A9 / A 75, il a pour projet de créer un bâtiment d'une superficie d'environ 400 m² en rez-de-chaussée regroupant 35 box dédiés au stockage pour particulier et professionnel.

Feuillet : 426

Paraphe :  1/2

Ces emplacements seront sécurisés et proposeront des tailles disponibles de 5 à 17 m² avec une période de location de courte à longue durée afin de s'adapter au mieux avec les besoins du marché. Le bâtiment hébergeant ces espaces de stockage bénéficiera d'une conception architecturale soignée et fonctionnelle. Le site sera intégralement sécurisé avec vidéo surveillance et accès par code personnel et serrure électronique.

Il indique qu'en complément du stockage intérieur, ce projet mettra à disposition de la clientèle :

- 10 aires de stationnement sécurisées extérieures pour véhicules légers
- Matériel de manutention pour transport de biens sur le site de stockage
- Un service d'assurance pour garantir les biens stockés

Il précise que ce projet permettra à court terme la création de deux emplois permanents à l'année et à moyen terme la création de 2 emplois supplémentaires.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente du lot n°18 dans les conditions suivantes :

Pour le lot n° 18 :

- **Prix au mètre carré :** 50,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n° 18 de : 119 050,00 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 19 605,06 €

Soit un prix de vente TTC du lot n° 18 de : 138 655,06 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Et après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot N°18 d'une superficie de 2 381 m² à monsieur GAILLARD Rémy au prix de 119 050,00 € H.T. auquel il sera rajouté la TVA sur la marge, les frais de géomètre ainsi que les frais de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les compromis de vente à intervenir ainsi que les actes authentiques de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits

Le Président,


Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «LE PUECH» à
Portiragnes : cession du lot
n°19 d'une superficie de
1 622 m² à la S.a.r.l. BOSCO
représentée par monsieur
BOSCO

N° 000814

Question n°43 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de

légalité : 10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiaur REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le PAEHM «LE PUECH» à Portiragnes ;
- Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les conditions de vente des parcelles selon 3 grilles tarifaires.

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a réalisé les travaux d'aménagement du Parc d'Activités Economique du « PUECH » à Portiragnes et a commencé la commercialisation des parcelles, conformément aux prix fixés par délibération en date du 28 juin 2010 (grille A : 55 € HT/m² ; grille B : 50 € HT/m² ; grille C 45 € HT/m²).

Monsieur le Rapporteur expose que monsieur BOSCO Antoine, gérant de la SARL BOSCO, souhaite se porter acquéreur du lot n° 19 d'une superficie de 1 622 m², section AR n°256, situé sur le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE PUECH » à Portiragnes. La société dont l'activité est la construction de villas « clé en mains » est actuellement implantée à Clapiers. Afin de mieux répondre à sa clientèle locale et disposer d'un espace suffisant pour accueillir une équipe composée d'un dessinateur DPLG, d'un technicien, d'un ingénieur béton et d'un métreur monsieur BOSCO souhaite réaliser un bâtiment de 510 m² afin de créer une succursale.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente du lot n°18 dans les conditions suivantes :

Pour le lot n° 19 :

- **Prix au mètre carré :** 50,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n° 13 de : 81 100,00 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 13 355,48 €

Soit un prix de vente TTC du lot n°13 de : 94 455,48 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- **des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire** payables au comptant à la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Et après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot N°19 d'une superficie de 1 622 m² à monsieur BOSCO, gérant de la Sarl BOSCO au prix de 81 100 € H.T. auquel il sera rajouté la TVA sur la marge, les frais de géomètre ainsi que les frais de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les compromis de vente à intervenir ainsi que les actes authentiques de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «LE PUECH» à
Portiragnes : cession du lot
n°25 d'une superficie de 1 024
m² à l'EURL ELITEPHONE
représentée par monsieur
BARBASTE

N° 000815

Question n°44 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville
Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le PAEHM «LE PUECH» à Portiragnes ;
- Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les conditions de vente des parcelles selon 3 grilles tarifaires.

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a réalisé les travaux d'aménagement du Parc d'Activités Economique du « PUECH » à Portiragnes et a commencé la commercialisation des parcelles, conformément aux prix fixés par délibération en date du 28 juin 2010 (grille A : 55 € HT/m² : grille B : 50 € HT/m² : grille C 45 € HT/m²).

Monsieur le Rapporteur expose que par délibération en date du 15 juillet 2010, le Conseil communautaire a vendu à monsieur PIONCHON le lot n° 25 d'une superficie de 1 024 m² mais que celui-ci s'est désisté par courrier en date du 15 juin 2012 et que monsieur BARBASTE Yves, actuellement gérant de l'E.U.R.L. ELITEPHONE qui a fait l'acquisition du lot 26 d'une superficie de 1 239 m² par délibération en date du 26 septembre 2011 souhaite se déplacer et récupérer le lot n° 25 plus adapté en surface et en visibilité à son projet.

Il propose donc aux membres du Conseil d'une part d'annuler ces deux délibérations et d'autre part de céder à monsieur BARBASTE le lot n° 25.

Il précise que cette société est spécialisée dans l'accueil téléphonique, la gestion administrative et la prise de rendez-vous pour des entreprises notamment du secteur artisanal souhaitant sous-traiter ces activités afin de se concentrer sur leur cœur de métier. L'entreprise proposera à des professions libérales (médecins généralistes, dentistes, architectes, notaires...) des bureaux indépendants en location de 60 m² et 30 m².

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer favorablement sur la vente du lot n° 25 dans les conditions suivantes :

Pour le lot n° 25 :

▪ **Prix au mètre carré :** 55,00 € H.T./m²

Soit un prix total du lot n° 25 de : 56 320,00 € H.T.

Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 9 435,10 €

Soit un prix de vente TTC du lot n° 25 de : 65 755,10 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Et après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** les délibérations du 15 juillet 2010 dans lesquelles le conseil communautaire s'était prononcé favorablement pour la vente du lot N°25 à monsieur PIONCHON et la vente du lot N°26 à monsieur BARBASTE sur le PAEHM « LE PUECH » à Portiragnes ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot N°25 d'une superficie de 1 024 m² à monsieur BARBASTE, gérant de l'EURL ELITEPHONE au prix de 56 320,00 € H.T. € HT auquel il sera rajouté la TVA sur la marge, les frais de géomètre ainsi que les frais de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les compromis de vente à intervenir ainsi que les actes authentiques de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :
- 2 JUL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Centre aquatique de l'Archipel
à Agde : marchés
complémentaires et avenant au
lot 13

N° 000816

Question n°45 à l'OJ

Réf. : DM/SG/SGB
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 2 JUL. 2012

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
Contrôle de légalité

02 JUL. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

2 - JUL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président expose que depuis l'ouverture du Centre aquatique de l'Archipel à Agde, le nombre d'entrée ne cesse d'augmenter et la configuration de l'accueil telle que prévue initialement ne permet plus d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions.

Afin d'améliorer le fonctionnement de cet équipement public, il convient de réaménager un accueil plus adapté aux besoins réels, notamment en période de grande affluence.

Le montant de ces travaux complémentaires a été évalué à la somme de 185 480 € HT, auquel se rajoute le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre fixé à 31 272 € HT soit un total de 216 752 € HT.

Ainsi, conformément à l'article 35 II du code des marchés publics qui stipule que « les marchés complémentaires de travaux consistent en des prestations qui ne figurent pas dans le marché initialement conclu mais qui sont devenues nécessaires, à la suite d'une circonstance imprévue, à l'exécution du service ou à la réalisation de l'ouvrage tel qu'il est décrit dans le marché initial, à condition que l'attribution soit faite à l'opérateur économique qui a exécuté ce service ou réalisé cet ouvrage », monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés complémentaires suivants :

- avec l'entreprise PROCERAM titulaire du Lot 8 : « Carrelages faïences étanchéité » un marché de 13 410 € HT ;
- avec l'entreprise ZORZETTO titulaire du Lot 11 B : « Mobilier » un marché de 92 728 € HT ;
- avec l'entreprise SPIE titulaire du Lot 13 : « Traitement d'air, ventilation, plomberie sanitaire » un marché de 26 721 € HT ;
- avec l'entreprise CEGELEC titulaire du Lot 15 : « électricité courant fort, courant faible » un marché de 52 621 € HT.

Ainsi, ce nouvel accueil offrira au personnel un lieu confortable qui bénéficie d'un traitement d'air, de température et d'isolation acoustique autonome. Cette nouvelle disposition permettra la mise en place d'un point de caisse supplémentaire ainsi qu'un point de renseignements spécifiques sur les offres de l'établissement. La suppression de la banque d'accueil actuelle permettra une plus large déambulation dans le hall tout en offrant des banquettes d'attente plus nombreuses. De plus, grâce aux deux distributeurs automatiques de billets installés face à la banque d'accueil les habitués n'auront pas d'attente aux guichets.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu la décision de la CAO
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

POUR : 28

ABSTENTION : 5 (M. Monédéro. Mmes Buchaca. Puig. MM. Joviado. Houles)

- **DE PASSER** les marchés complémentaires ci-dessus exposés pour la modification de l'accueil du centre aquatique de l'archipel à Agde, devenue indispensable à la suite de circonstances imprévisibles ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les marchés complémentaires ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Château de Castelnaud de
Guers : vente des propriétés
appartenant à la CAHM
à l'Opérateur GARRIGAE
dans la perspective d'un projet
d'hébergements touristiques
de charme

N° 000817

Question n°46 à l'OJ

Réf. : DM/CD/SGB
PLANIFICATION-PROSPECTIVE &
AGRICULTURE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

SOUS-Contrôle de légalité :
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité : 10 JUIL. 2012

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le mercredi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Arika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansia REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et touristique ainsi que dans le cadre de ses compétences en matière d'études et de programmation fonctionnelle, technique et architecturale en vue de la réhabilitation d'équipements pour la protection et la mise en valeur du patrimoine, le château de Castelnaud de Guers a été désigné comme un des lieux potentiels pour la réalisation d'un équipement touristique et culturel.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays d'Agde avait acheté le corps de bâtiments principal en 1998. Puis en 2005 et 2010, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a acquis deux maisons accolées ainsi que la cour d'entrée pour ¼ indivis et a décidé, en accord avec la commune, de chercher un investisseur susceptible de proposer un projet porteur de développement pour cet ensemble immobilier (inscrit à la liste des Monuments Historiques), qui a un fort potentiel.

Monsieur le Président expose que le groupe hôtelier Garrigae Resorts qui restaure des bâtiments anciens chargés d'histoire, d'authenticité et de charme pour les transformer en lieux de villégiature à la fois intimes et conviviaux à l'écart des infrastructures touristiques de masse, a manifesté son intérêt pour ce site et souhaite y réaliser une résidence hôtelière, tournée vers le bien-être, l'art de vivre, la nature, la tradition de recevoir et l'authenticité de véritables demeures de famille.

Il indique que le projet se compose de 20 suites hôtelières dans le volume des bâtiments annexes et des maisons existantes, et prévoit de restaurer le château et la chapelle pour en faire l'espace public et culturel du site et de créer des aménagements extérieurs en adéquation avec le lieu et le village. Un bistrot, une salle de réunion-séminaire et un spa compléteront l'équipement du site.

Conscient du potentiel patrimonial, culturel et économique de ce lieu et partageant le concept développé par Garrigae, il propose aux membres du conseil d'accompagner ce projet en vendant à ce groupe les biens composant le château de Castelnaud de Guers.

Il indique que France Domaines l'a évalué en date du 25 mai 2012 à une valeur vénale de 266 000 €.

Considérant que le château est, aujourd'hui, en mauvais état et que le projet proposé par « Garrigae » pour la commune de Castelnaud de Guers et la Communauté d'agglomération est une opportunité en terme de développement économique et touristique, en terme d'emplois, de valorisation du patrimoine bâti avec la réhabilitation du château, symbole de la commune mais aussi en terme d'animation culturelle pour la population et le territoire, il propose aux membres du conseil de céder les parcelles AB277, AB269, AB 270 et pour un quart indivis AB271 à l'entreprise « Garrigae » au prix de 240 000 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VENDRE au groupe GARRIGAE SARL**, représenté par monsieur MIGUEL ESPADA, l'ensemble immobilier constituant le château de Castelnaud de Guers (parcelles AB277, AB269, AB 270 et pour un quart indivis AB271) au prix de 240 000 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte authentique de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Mission confiée aux étudiants
de l'école nationale supérieure
des paysages de Versailles-
Marseille sur le terroir du
Picpoul de Pinet : accueil et
financement du stage d'un
groupe d'étudiants

N° 000818

Question n°47 à l'OJ

Réf. : DM/CD/em
PLANIFICATION-PROSPECTIVE &
AGRICULTURE

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville
Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Communauté d'agglomération en lien avec les acteurs du territoire et en particulier avec les vignerons et les viticulteurs s'interroge sur le devenir des paysages qu'occupe et crée, pour l'essentiel, la culture de la vigne. Ce terroir accueille aussi bien des villages avec leurs extensions et des domaines agricoles que des infrastructures très « impactantes » : autoroute A9 existante, la future Ligne Grande Vitesse ferroviaire Paris-Montpellier-Barcelone qui génèrent des interrogations sur les difficultés liées à cette nouvelle partition de l'espace.

Aussi, en fonction des échéances des études de Réseau Ferré de France dans les deux années à venir, il est proposé d'instaurer un dialogue avec l'Etat et RFF par le biais de questionnements regroupant des interrogations diverses afin de révéler les caractères des paysages concernés et leurs capacités d'adaptation face à ce projet. Pour ce faire, la Communauté d'agglomération sollicite l'accompagnement d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Paysages (ENSP) de Versailles-Marseille pour réfléchir au « devenir des paysages du Picpoul de Pinet » ; La Communauté d'agglomération attend à l'égard de l'ENSP :

- une caractérisation des paysages
- une aide à la formalisation des problématiques paysagères
- une ébauche d'orientations de projets à mettre en place dans un cadre méthodologique.

Monsieur le Rapporteur précise que les modalités de cette collaboration sont encadrées par un partenariat d'études et de recherches faisant l'objet d'une convention entre l'ENSP et la Communauté d'agglomération sous l'appellation d'Ateliers pédagogiques Régionaux (d'octobre 2012 à fin mars 2013). Le nombre d'élèves concernés est de trois accompagnés dans leurs démarches par un paysagiste DPLG enseignant à l'ENSP.

Il indique que la participation demandée par l'E.N.S.P. pour mettre en place un APR est de 35 000 € ce qui permet de couvrir la totalité des frais de déplacement, d'hébergement, de location de véhicule ou de matériel dont les trois étudiants et leur enseignant accompagnant pourront avoir besoin pour réaliser les travaux d'études nécessaires au partenariat. Il est à noter que cette somme est forfaitaire et ne peut donc pas être assimilée à la rémunération d'une commande de prestation de service faite par un maître d'œuvre à un maître d'ouvrage.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le principe d'accueillir à la Communauté d'agglomération un groupe d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Paysages dans le cadre d'un Atelier Pédagogique Régional et d'autoriser le Président à signer la convention précisant les modalités de participation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur le principe d'accueillir un groupe d'étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure des Paysages de Versailles-Marseille à la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **D'AUTORISER** le prélèvement de la dépense correspondante sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Protection du littoral de la côte
Ouest de Vias : avenant au
marché de maîtrise d'œuvre
et demandes de subventions

N° 000819

Question n°48 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SGB
ENVIRONNEMENT

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que dans l'objectif d'apporter des solutions durables de protection et de préservation de son littoral et des enjeux socio-économiques, la CAHM s'est engagée dès 2003 dans le cadre de sa compétence « gestion raisonnée du littoral ».

Il rappelle que, suite à l'étude générale de 2005 réalisée à l'échelle de la cellule sédimentaire « Orb Hérault », la CAHM travaille sur la programmation des travaux de protection du secteur de la côte Ouest de Vias. Ces travaux consistent à réaliser dans un premier temps un réalignement du trait de côte, puis un recul des enjeux, voir un rechargement en sable selon les disponibilités des stocks.

Il précise qu'à ce jour la phase de réalignement du trait de côte en est à l'étape de l'avant-projet, et que la seconde phase n'a pas encore pu être précisée (application de la réglementation (Loi Littoral, PPRI), l'incertitude de pouvoir bénéficier du stock de sable « beachmed » (étude environnementale en cours), aspects fonciers).

Il informe qu'un appel à projet national « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux » est en cours et que la candidature de la CAHM et des communes de Vias et Portiragnes va être déposée.

Cette candidature va permettre d'identifier des solutions afin de relocaliser de manière innovante des aménagements de la côte Ouest de Vias et de donner une vocation aux espaces libérés dans une approche globale, transversale et systémique, ceci dans un objectif de mettre durablement à l'abri les enjeux, biens et activités à ce jour menacés par les risques d'inondations, d'érosion du littoral et de submersion marine. Les études devront être réalisées dans un délai maximum de 24 mois et seront financées à hauteur de 50 % TTC (avec un plafond de 150 000 € par projet).

La mise en œuvre se fera ensuite au regard de la compétence des différents acteurs impliqués.

Il rappelle que dans ce cadre la programmation est la suivante :

- 1 **Libération du foncier pour le réaligement du trait de côte par les intervenants concernés** (grâce à l'appui d'un opérateur foncier) puis réalisation (sous maîtrise d'ouvrage CAHM) des travaux de réaligement du trait de côte
- 2 **Appel à projet « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens »** : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux : co-candidature CAHM- commune de Vias – commune de Portiragnes

Ainsi il expose qu'afin de pouvoir réaliser les travaux dès décembre 2013, les études nécessaires à la constitution des dossiers réglementaires doivent être lancées dès à présent

Ainsi, monsieur le Président propose d'une part de passer avec le cabinet SOGREAH titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant « la réalisation de l'opération de protection du littoral de la côte Ouest de Vias » un avenant N°1 d'un montant de **77 300 € HT** afin que ce dernier réalise au plus vite ces prestations et d'autre part de solliciter les aides financières auprès des différents partenaires pour la réalisation de la phase 1 (acquisitions foncières et travaux)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le cabinet SOGREAH, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de l'opération de protection du Littoral de la côte ouest de Vias un avenant N°1 d'un montant de 77 300 € HT portant ainsi son marché à la somme de 316 300 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit avenant ainsi toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE SOLLICITER** les aides financières auprès des différents partenaires pour la réalisation de la phase 1 (acquisition foncière et travaux) ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Protection du littoral de la côte
Ouest de Vias : Appel à projet :
candidatures

N° 000820

**Question n°48 bis
à l'OJ**

Ref. : DM/SB/SGB
ENVIRONNEMENT

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville
**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que dans l'objectif d'apporter des solutions durables de protection et de préservation de son littoral et des enjeux socio-économiques, la CAHM s'est engagée dès 2003 dans le cadre de sa compétence « gestion raisonnée du littoral ».

Il rappelle que, suite à l'étude générale de 2005 réalisée à l'échelle de la cellule sédimentaire « Orb Hérault », la CAHM travaille sur la programmation des travaux de protection du secteur de la côte Ouest de Vias. Ces travaux consistent à réaliser dans un premier temps un réalignement du trait de côte, puis un recul des enjeux, voir un rechargement en sable selon les disponibilités des stocks.

Il précise qu'à ce jour la phase de réalignement du trait de côte en est à l'étape de l'avant-projet, et que la seconde phase n'a pas encore pu être précisée (application de la réglementation (Loi Littoral, PPRi), l'incertitude de pouvoir bénéficier du stock de sable « beachmed » (étude environnementale en cours), aspects fonciers).

Il informe qu'un appel à projet national « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux » est en cours et que la candidature de la CAHM et des communes de Vias et Portiragnes doit être déposée

Cette candidature permettrait d'identifier des solutions afin de relocaliser de manière innovante des aménagements de la côte Ouest de Vias et de donner une vocation aux espaces libérés dans une approche globale, transversale et systémique, ceci dans un objectif de mettre durablement à l'abri les enjeux, biens et activités à ce jour menacés par les risques d'inondations, d'érosion du littoral et de submersion marine. Les études devront être réalisées dans un délai maximum de 24 mois et seront financées à hauteur de 50 % TTC (avec un plafond de 150 000 € par projet).

La mise en œuvre se fera ensuite au regard de la compétence des différents acteurs impliqués.

Monsieur le Rapporteur rappelle que dans ce cadre la programmation est la suivante :

- 1 Libération du foncier pour le réaligement du trait de côte par les intervenants concernés (grâce à l'appui d'un opérateur foncier) puis réalisation des travaux de réaligement du trait de côte (maîtrise d'ouvrage CAHM) : afin de pouvoir réaliser les travaux dès décembre 2013, les études nécessaires à la constitution des dossiers réglementaires doivent être lancées dès à présent.
- 2 Appel à projet « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux » : co-candidature CAHM- commune de Vias – commune de Portiragnes.

Ainsi, monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire *d'une part* de déposer une co-candidature avec la commune de Vias et de Portiragnes et *d'autre part* de solliciter les aides financières complémentaires auprès des différents partenaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DEPOSER** une co-candidature Communauté d'agglomération, commune de Vias et commune de Portiragnes pour l'appel à projet national « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux » ;
- **DE SOLLICITER** les aides financières auprès des différents partenaires ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :
11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Mise en œuvre de la directive
inondation - définition des TRI
(Territoires à Risques
Inondation Importants) :
avis du Conseil communautaire

N° 000821

Question n°49 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
ENVIRONNEMENT

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que l'État français réalise, actuellement, la déclinaison de la Directive Européenne « inondation » au niveau national. Ce travail est mis en œuvre :

- à l'échelle du pays par la définition de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondations,
- au niveau du district hydrographique (bassin Rhône-Méditerranée Corse) par la réalisation de l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondations (EPRI) puis le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI),
- et localement avec la définition des Territoires à Risques Inondation importants (TRI) puis l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI), obligatoire sur les TRI.

Il indique que les Préfets de bassin ont arrêté le 22 décembre 2011 l'ensemble des Évaluations Préliminaires des Risques Inondations, évaluations préliminaires préparées par les DREAL de bassin qui ont pour objectif :

- d'évaluer les risques d'inondations potentiels sur le bassin suivant quatre types d'enjeux à savoir la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique ;
- d'initier le processus d'association entre l'État et les parties prenantes identifiées par le Préfet Coordonnateur de Bassin pour aboutir dans un premier temps à la sélection des Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI) sur le bassin.

Par conséquent, l'étape qui débute vise à définir les TRI, leur périmètre se cale sur une unité urbaine ou un ensemble d'unités urbaines liées par un même bassin de vie contenant une poche d'enjeux en zone inondable. Au niveau des districts le ministère de l'environnement a proposé d'arrêter 25 TRI pour le bassin Rhône-Méditerranée. La DREAL a pré-identifié pour l'Hérault uniquement deux poches d'enjeux prioritaires : Sète et Montpellier, le territoire Agathois étant absent de cette première sélection.

Aussi, malgré les nombreux enjeux présents sur notre territoire, (communes endiguées, population en zone inondable, nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle...) il apparaît que de nombreuses données utilisées par les services d'État pour qualifier les enjeux ne reflètent pas la réalité ceci est amplifié par la réflexion par bassins de vie (Agde, Vias, Florensac, Portiragnes étant considérées comme villes isolées...).

Monsieur le Rapporteur indique :

- que le syndicat Orb-Libron souhaite influencer pour un classement du bassin Biterrois prenant en compte les communes de Vias et Portiragnes (exposées à la fois à l'aléa fluvial mais également à la submersion marine) ;
- et que le syndicat du Fleuve Hérault souhaite, quant à lui, proposer un rattachement du Biterrois et de l'Agathois vers un regroupement des enjeux autour des axes Orb/Libron/Hérault/Littoral et ce afin de proposer un TRI unique Béziers-Agde dont la taille le rendra plus visible à l'échelle du district.

Cette proposition technique inclurait pour la CAHM les communes d'Agde, Vias, Portiragnes, Bessan, Florensac et Saint-Thibéry (constituant un noyau compact d'enjeux importants). Afin de ne pas oublier les communes plus au nord (qui ne pourraient prétendre à entrer dans le classement TRI par le phénomène de dilution des enjeux par unité de surface) celles-ci entreraient dans l'enveloppe des Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) dont l'étendue géographique s'étend au-delà des TRI et représente l'espace d'action pour réduire le risque sur les communes TRI.

Au vu des observations formulées ci-dessus, monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à donner leur avis et d'acter la proposition de périmètre du Territoires à Risques Inondation importants annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la proposition technique selon les observations formulées ci-dessus ;
- **D'ACTER** la proposition de périmètre du Territoires à Risques Inondation importants annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à messieurs les Préfets, à toutes les communes concernées par la CAHM ainsi qu'au syndicat Orb-Libron et au syndicat du Fleuve Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Site NATURA 2000 de la
«Grande Maïre» à Portiragnes
: demande de subvention pour
l'animation du site auprès de
l'Etat et du FEADER pour les
années 2012/2013

N° 000822

Question n°50 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
ENVIRONNEMENT

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIQ, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que le site de la « Grande Maïre » à Portiragnes d'une superficie de 416 hectares a été proposé par l'État français comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » en date du 25 décembre 2008. Il est constitué de dunes, lagunes, prés et steppes salés méditerranéennes et d'une espèce végétale rare l'Iris d'Espagne.

Monsieur le Rapporteur expose que :

- le 12 novembre 2009, le document d'objectifs (Docob) a été validé par son comité de pilotage (copil) puis approuvé par le Préfet le 17 décembre 2009 qui définit les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour maintenir ces habitats d'espèces dans un état de conservation favorable,
- le 27 septembre 2010, la Communauté d'agglomération a délibéré pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la phase « animation » du docob.

A ce jour, il convient de renouveler la demande de subvention pour l'animation de ce document d'objectifs pour les années 2012 et 2013 et ainsi financer le travail réalisé par la Communauté d'agglomération à savoir dossiers de demandes de subventions, assistance aux contrats NATURA 2000 et mise en œuvre, animation de réunions, bilans annuels, manifestations, mise à jour du document d'objectifs, suivis, veille environnementale...

Les dépenses sont estimées à 9 975,33 € TTC dont le plan de financement se décompose ainsi :

- 80 % sont subventionnés par l'Europe (FEADER) et l'État (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : MEDDTL) soit 7 980,26 € répartis à parts égales entre les deux institutions,
- 20 % d'autofinancement est assuré par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ce qui représente 1 995,07 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à solliciter auprès de l'Europe et de l'État les subventions ayant trait à l'animation du site NATURA 2000 de la « Grande Maire » pour les années 2012 et 2013.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement de 2012 à 2013 pour l'animation du site de la « Grande Maire » pour un montant total des dépenses estimées à 9 975,33 € TTC ;
- **DE DEMANDER** les subventions à l'Europe au titre du FEADER et à l'Etat soit 7 980,26 € répartis en parts égales ;
- **DE PRELEVER** la somme de 1 995,07 € correspondant à l'autofinancement de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée sur son Budget de principal ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Site NATURA 2000 de
l'«Aqueduc de Pézenas» :
demande de subvention pour
l'animation du site auprès de
l'Etat et du FEADER pour les
années 2012/2013

N° 000823

Question n°51 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
ENVIRONNEMENT

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de

légalité : 10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que le site de l'«Aqueduc de Pézenas» d'une superficie de 349 hectares a été proposé par l'État français comme Site d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » en date du 13 mars 2006. Il est constitué est reconnu pour les espèces de chiroptères (ordre regroupant des mammifères volants communément appelés chauves-souris) d'Intérêt communautaire que l'Aqueduc souterrain abrite.

Monsieur le Rapporteur expose que :

- le 5 novembre 2009, le document d'objectifs (Docob) a été validé par son comité de pilotage (copil) puis approuvé par le Préfet le 17 décembre 2009 qui définit les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour maintenir ces habitats d'espèces dans un état de conservation favorable,
- le 22 octobre 2010, la Communauté d'agglomération a délibéré pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la phase « animation » du docob.

A ce jour, il convient de renouveler la demande de subvention pour l'animation de ce document d'objectifs pour les années 2012 et 2013 et ainsi financer le travail réalisé par la Communauté d'agglomération à savoir dossiers de demandes de subventions, assistance aux contrats NATURA 2000 et mise en œuvre, animation de réunions, bilans annuels, manifestations, mise à jour du document d'objectifs, suivis, veille environnementale...

Les dépenses sont estimées à 4 949,55 € TTC dont le plan de financement se décompose ainsi :

- 80 % sont subventionnés par l'Europe (FEADER) et l'État (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : MEDDTL) soit 3 959,64 € répartis à parts égales entre les deux institutions,
- 20 % d'autofinancement est assuré par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ce qui représente 989,91 €.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à solliciter auprès de l'Europe et de l'État les subventions ayant trait à l'animation du site NATURA 2000 de l'« aqueduc de Pézenas » pour les années 2012 et 2013.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement de 2012 à 2013 pour l'animation du site de l'« aqueduc de Pézenas » pour un montant total des dépenses estimées à 4 949,55 TTC ;
- **DE DEMANDER** les subventions à l'Europe au titre du FEADER et à l'Etat soit 3 959,64 € répartis en parts égales ;
- **DE PRELEVER** la somme de 989,91 € correspondant à l'autofinancement de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée sur son Budget de principal ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Réseau de surveillance des
tempêtes et de leurs impacts sur
le littoral du Languedoc-
Roussillon

N° 000824

Question n°52 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
ENVIRONNEMENT

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Services Sociaux et Urbanisme

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose :

- que dans un contexte d'érosion importante du littoral régional et d'une prise en compte accrue des submersions marines, l'information historique sur les événements de tempêtes et la connaissance des évolutions actuelles et futures du littoral sont des données de référence cruciales pour la caractérisation des risques côtiers et la prévision de leurs impacts, ainsi que pour l'évaluation de l'efficacité et de la durée de vie des aménagements de protection mis en place ;
- qu'il a été constaté que la connaissance sur les tempêtes et leurs impacts restent difficilement accessibles et utilisables en raison de sources très diverses, de dispositifs de suivi peu comparables, voire de portions littorales non couvertes.

Monsieur le Rapporteur informe que dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2007-2013 du Languedoc-Roussillon - projet 8 « Gérer durablement le littoral » - volet « Études stratégiques et prospectives sur l'évolution des risques littoraux », le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) propose un protocole de fonctionnement d'un réseau de surveillance des tempêtes et de leurs impacts sur le littoral du Languedoc-Roussillon dit « Réseau Tempête » axé sur les trois actions principales suivantes :

- le déclenchement du dispositif de suivi par l'envoi automatisé d'un courriel aux partenaires du réseau les informant de la prévision d'une tempête ;

- la mise en œuvre du suivi selon un dispositif homogénéisé pour tous les partenaires, hiérarchisé (suivi léger, amélioré, complet) suivant l'importance de la tempête prévue et généralisé sur l'ensemble du littoral régional
- ainsi que la bancarisation et la mise à disposition de l'information (à terme de manière automatisée sur internet).

Il s'agit, aujourd'hui, de mettre en place une convention avec les partenaires qui participent à la mise en œuvre de ce réseau à savoir :

- l'Etat,
- le BRGM, la Région Languedoc-Roussillon,
- l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée),
- le Conseil Général de l'Hérault,
- Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération,
- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau.

Ainsi, la CAHM participera à la mise à disposition des données et des comptes rendus de visites sur sites réalisés dans le cadre du suivi de l'évolution de son littoral par l'EID Méditerranée auprès de l'ensemble des partenaires et pourra par là-même réaliser le suivi des points qui la concerne en cas d'empêchement de l'EID Méditerranée.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à autoriser monsieur le Président à signer la convention de partenariat « Réseau Tempête » pour la mise en œuvre d'un réseau de surveillance des tempêtes et de leurs impacts sur le littoral du Languedoc-Roussillon.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat « Réseau Tempête » pour la mise en œuvre d'un réseau de surveillance des tempêtes et de leurs impacts sur le littoral du Languedoc-Roussillon ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de partenariat « Réseau Tempête » ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce partenariat.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

 *Le Président,*
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : ...

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Avenant au Programme
d'Actions Territorial :
ajustement des subventions
Anah sur les travaux de façades
et augmentation du délai de
conventionnement des
logements

N° 000825

Question n°53 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiar REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a arrêté son Programme d'Actions Territorial 2012 par délibération en date du 26 mars 2012. Celui-ci comporte :

▪ En 1^{ère} partie :

- un rappel succinct du contexte et des principaux enjeux et objectifs du territoire en ce qui concerne le logement privé
- un résumé de l'activité précédente en ce qui concerne le logement privé et le programme d'actions

▪ En 2^{ème} partie :

- les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets pour 2012
- les modalités financières d'intervention
- les loyers conventionnés
- l'ingénierie et les programmes : les opérations en cours, enveloppes et objectifs 2012, coût de la rémunération de l'ingénierie, la démarche sur le bâti dégradé, les partenariats

Il s'agit, aujourd'hui de prendre un avenant au PAT 2012 pour modifier le subventionnement des façades de la part de l'Anah et la durée du conventionnement des logements. Par conséquent, monsieur le Rapporteur propose qu'en particulier les parties suivantes soient amendées par Avenant ainsi :

1. L'Anah ne subventionne pas les travaux sur les façades sauf dans le cas d'intervention sur le gros œuvre. L'enveloppe financière de l'Anah étant très contrainte (843 017 € en 2012, 949 653 € en 2011, 1 201 000 € en 2010), il est proposé que les travaux de ravalement de façades, y compris les ouvrages annexes (descentes, zinguerie, ferronnerie...), incluant les cas d'intervention sur le gros œuvre, ne feront pas l'objet d'un subventionnement Anah.
2. La CAHM peut, après avis de la CLAH (Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat), augmenter le nombre d'années de conventionnement des logements, en le portant de 9 ans (durée minimum) à 12 ans, en fonction de la particularité ou consistance d'un projet (comme par exemple dans le cas d'une OIR -Opération Importante de Réhabilitation- pour lequel le montant des travaux est supérieur à 750 000 €).

Les Avantages de l'augmentation de la durée du conventionnement sont les suivants :

- le logement figure dans le décompte DALO pendant 3 ans de plus
- les logements restent plus longtemps à un niveau de loyer plus abordable par nos ménages
- le propriétaire bailleur peut défiscaliser 3 ans de plus

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'adoption de l'Avenant au Programme d'Actions Territorial 2012 portant sur l'ajustement des subventions Anah sur les travaux de façades et augmentation du délai de conventionnement des logements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** l'Avenant au Programme d'Actions Territorial 2012 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée portant sur l'ajustement des subventions Anah sur les travaux de façades et augmentation du délai de conventionnement des logements sur le Parc privé joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'Avenant au Programme d'Actions Territorial 2012 ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville



Communauté d'Agglomération

AVENANT N°1-2012 au PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIAL HERAULT MEDITERRANEE

Cet avenant comporte tous les additifs apportés au document initial. Les autres parties restent inchangées.

DEUXIÈME PARTIE

A- Les modalités financières d'intervention

1) Adaptation des aides de l'Anah

Du fait que l'enveloppe financière de l'Anah soit très contrainte, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée décide que les travaux de ravalement de façades, y compris les ouvrages annexes (descentes, zinguerie, ferronnerie...), incluant les cas d'intervention sur le gros œuvre, **ne feront pas l'objet d'un subventionnement Anah.**

Ceci, sachant que les propriétaires gardent la possibilité de faire un dossier de demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de l'Action façades.

C- Le dispositif relatif aux loyers conventionnés

La CAHM peut, après avis de la CLAH, augmenter le nombre d'années de conventionnement des logements, en le portant de 9 ans à 12 ans par exemple, en fonction de la particularité ou consistance d'un projet comme dans le cas d'OIR -Opération Importante de Réhabilitation- pour lequel le montant des travaux est supérieur à 750 000€.



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Avenant au Contrat Local
d'Engagement contre la
précarité Energétique de
l'Hérault :
protocole thématique pour
l'implication des énergéticiens
partenaires du programme
« Habiter Mieux » - modalités
de gestion de la part (25 %)
des Certificats d'Economie
d'Energie (CEE) revenant
la collectivité

N° 000826

Question n°54 à l'OJ

Réf : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERES
Contrôle de légalité
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi, 10 JUIL. 2012
Retour au contrôle de
REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés, dénommé « Habiter mieux », a été mis en place pour la période 2010 – 2017. Géré par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il constitue un levier d'action pour la résorption des situations de précarité énergétique, amplifié par son articulation avec les démarches de l'Anah, des collectivités territoriales et de tous les acteurs engagés dans la lutte contre la précarité énergétique.

Monsieur le Rapporteur rappelle que :

- le Conseil communautaire en date du 23 mai 2011 a autorisé monsieur le Président à signer le Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique avec l'Anah et co-signé avec les délégataires de l'Hérault le 4 juillet 2011,
- le Conseil communautaire en date du 26 septembre 2011 a approuvé les modifications apportées par EDF et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique et co-signé une nouvelle fois le 1^{er} octobre 2011.

Il indique que le protocole thématique pour l'implication des énergéticiens partenaires du programme « Habiter Mieux » vaut avenant au CLE comme prévu dans son article 8, relatif à la mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui est une déclinaison locale de la convention nationale qui permet de définir :

- les modalités de participation de GDF SUEZ et EDF aux actions de repérage,
- les modalités de formation des opérateurs par l'obligé référent,

le circuit de collecte des pièces nécessaires à la valorisation des CEE par l'obligé référent,

Feuillet : 452

Paraphe :

1/2

- et l'affectation de la part de CEE revenant de droit aux collectivités participant financièrement au programme (25%). Il précise que sur ce dernier point, notre EPCI a le choix entre deux options :
 - l'option 1 est une cession directe des CEE par la collectivité locale à l'obligé référent GDF SUEZ. L'obligé rachète 25% des CEE produit dans l'année à la collectivité selon le prix de marché défini dans la convention nationale.
 - l'option 2 est une récupération des 25% des CEE par la collectivité locale contributrice sur un compte EMMY qui lui permet de les revendre en direct sur le marché.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à valider ce protocole valant avenant et propose à l'Assemblée délibérante d'acter la proposition de l'option 1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable pour que la Communauté d'agglomération soit signataire de l'Avenant au Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique de l'Hérault - protocole thématique pour l'implication des énergéticiens partenaires du programme « Habiter Mieux » à intervenir ;
- **D'ACTER** l'option 1 sur les modalités de gestion de la part (25 %) des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) revenant à la collectivité.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention d'Utilité Sociale des
Organismes HLM avec l'Etat :
Avenants portant sur les
logements-foyers

N° 000827

Question n°55 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, lors de la séance du 23 mai 2011, a donné un avis favorable pour que la Communauté d'Agglomération soit signataire des Conventions d'Utilité Sociale (CUS) liant les organismes HLM et l'Etat pour la période 2010-2015 (DOMICIL, OPH Béziers, FDI Habitat).

Il souligne que ces CUS définissent les orientations et les programmes d'actions et intègrent un suivi et une évaluation de celles-ci par le biais d'indicateurs qui portent notamment sur :

- la politique patrimoniale et d'investissement de l'organisme, comprenant notamment le plan de mise en vente des logements
- la politique sociale de l'organisme développée dans le cahier des charges de gestion sociale, avec notamment le plan d'action pour l'accueil des populations sortant des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion,
- la politique de l'organisme en qualité de service rendu aux locataires

Monsieur le Rapporteur indique que la Communauté d'agglomération a été signataire de la Convention d'Utilité Sociale de la Société DOMICIL, approuvée le 28 juin 2011 par le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et que le Décret n°2012-12 relatif aux CUS des organismes d'habitations à loyer modéré pour les logements-foyers entré en vigueur le 5 janvier 2012 fait obligation de compléter le CUS dans un délai de six mois par un Avenant signé par les mêmes signataires que la CUS.

A ce titre, la Société DOMICIL a fait parvenir à la CAHM un avenant à la Convention d'Utilité Sociale, lequel porte sur les logements-foyers (objectifs de production, entretien...).

Par conséquent, monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à autoriser monsieur le Président à signer l'Avenant à la Convention d'Utilité Sociale de DOMICIL et également les avenants, de même type et même contenu, aux conventions des autres organismes HLM qui seront présentées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable pour que la Communauté d'agglomération soit signataire de l'Avenant à la Convention d'Utilité Sociale de DOMICIL définissant les orientations et les programmes d'actions des organismes HLM possédant des logements sur le territoire de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer chacune des Conventions d'Utilité Sociale à intervenir.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plan d'occupation des Sols de la
ville d'Agde :
avis du Conseil communautaire

N° 000828

Question n°56 à l'OJ

Réf. : DM/JPV/CM
urbanisme

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansia REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la commune d'Agde envisage de procéder à une modification de son Plan d'Occupation des Sols sur trois points.

Le premier point principal porte sur la restructuration de l'entrée du Quartier Naturiste et pour cela modifie le règlement en vue notamment :

- d'édifier un complexe résidentiel de Tourisme, signal de modernité et d'architecture contemporaine dans un secteur de Zonage Zab remodelé,
- de créer une capacité d'hébergement touristique complémentaire (Résidence de tourisme avec restauration / SPA / commerces...) dans le cadre d'une montée en gamme significative (4 étoiles minimum),
- de relocaliser en rez-de-chaussée l'ensemble des actuels propriétaires des locaux ceinturant le Nord du Village à l'entrée du quartier,
- réserver les surfaces nécessaires à l'installation des services Publics de la Ville,
- augmenter les capacités d'offres commerciales,
- permettre sur une partie (Zab3.2) de l'autre secteur Hôtelier Zab3 actuel, un niveau supplémentaire (hauteur 13m maximum).

Le second point porte sur la suppression d'un emplacement réservé (réhabilitation d'une ancienne carrière) devenu inutile et « caduc » depuis la déclaration de Projet d'extension du Golf du cap, qui englobe cette emprise, et la mise en compatibilité du POS (02/04/2012).

Le troisième point pour objectif de modifier le règlement de la Zone 5NAh en élargissant la vocation de ce secteur hôtelier aux résidences de tourisme et augmentant de 9 à 10 m la hauteur maximum (sur une des zones du quartier de Rochelongue), ces évolutions restent mineures et respectent l'esprit général de la zone 5NAh.

Monsieur le Rapporteur indique que globalement les trois points du projet de modification (évolutions réglementaires et zonage essentiellement) ne remettent pas en cause, à l'échelle de la commune, l'économie du Plan d'Occupation des Sols et invite les membres du Conseil communautaire à formuler un avis sur le projet de modification du POS d'Agde en application de l'article L123-13 du Code de l'urbanisme.

Il précise que ce projet doit être soumis à l'avis conforme du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois, après avis de la Communauté d'agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable à la modification du Plan d'Occupation des Sols sur la commune d'Agde.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :
11 JUIL 2012

OBJET :

Ajustements de la
programmation 2012 du PLIE
Hérault Méditerranée :
renouvellement du chantier
d'insertion «boutique textile» et
action «permanence-écoute
psychologique» :
modification du plan de
financement de la clause
d'insertion

N° 000829

Question n°57 à l'OJ

Réf. : AM/CD/cm
EMPLOI & FORMATION

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Retour Social et Ville
Retour au contrôle de
légalité : 10 JUIL 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisia REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Monsieur le Président rappelle que par délibérations en date des 12 décembre 2011 et 26 mars 2012, le Conseil communautaire a validé les actions mises en œuvre dans la programmation 2012 du PLIE Hérault Méditerranée.

A ce jour, il convient de procéder à des ajustements de cette programmation pour tenir notamment compte :

- ✓ de la modification du plan de financement de l'opération « mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics » pour l'année 2012 :
 - un dossier de demande de subvention a été constitué et transmis à la DIRECCTE Languedoc Roussillon en décembre 2011 pour une demande de financement de l'opération par le Fonds Social Européen sur la mesure 432 du programme opérationnel FSE (partenariat pour l'innovation, à la hauteur de 9 000 € soit 50 % du coût total éligible de l'opération à savoir 18 000 €).
 - le dossier a reçu un avis défavorable de la part du Comité régional de programmation FSE du 15 mai 2012 car cette mesure ne finance que les opérations qui portent sur une création de poste. Hors le poste de chargé de mission Clause d'insertion résulte d'une mutualisation de moyens internes à la Communauté d'agglomération.

Le plan de financement est par conséquent modifié :

- Conseil Général de l'Hérault prise en charge à hauteur de..... 5 000 €
- CAHM prise en charge à hauteur de..... 13 000 €

- ✓ du démarrage d'une nouvelle session du chantier d'insertion « boutique textile », pour 6 mois supplémentaires soit du 1er juillet au 31 décembre 2012.

Cette boutique textile située dans le centre-ville d'Agde est ouverte 2 journées par semaine et propose des vêtements et accessoires recyclés à prix très abordables, sa fréquentation (+/- 50 personnes par jour) témoigne de son succès auprès de la population.

Cette nouvelle session permettra à une partie des salariés de la session actuelle de poursuivre leur parcours et de valider l'intégralité du titre d'Assistant de vie aux familles. Quant aux nouveaux salariés recrutés ils pourront se qualifier sur les modules 1 et 3 du titre.

Il est donc proposé de renouveler cette action avec l'opérateur la Ligue de l'Enseignement. Le budget prévisionnel de ce chantier est de 117 677,65 € pour 12 participants.

- ✓ de la mise en place d'une nouvelle action expérimentale proposée par l'association Via Voltaire intitulée « Permanence d'écoute psychologique » qui répond à un besoin identifié par les référents de parcours pour débloquer et/ou optimiser les parcours des participants accompagnés et se déclinera par un soutien direct sous forme d'entretiens individuels assurés par une psychologue clinicienne auprès des participants du PLIE rencontrant des difficultés psycho-sociales. Elle apportera aussi un soutien technique aux référents de parcours PLIE sous la forme d'un travail d'analyse de situations et d'échanges de pratiques.

Le budget prévisionnel de cette action expérimentale est de 5 514,10 € pour 10 à 12 participants sur la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2012.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à valider la programmation d'actions 2012 du PLIE Hérault Méditerranée et ses ajustements tels qu'ils sont présentés et joints en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage
du PLIE Hérault Méditerranée en date du 4 mai 2012
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la programmation 2012 du PLIE et ses ajustements tels qu'ils sont exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant à signer les documents afférents à ces ajustements.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

PLIE HERAULT MEDITERRANEE - Programmation et ajustements 2012

| Axe / Mesure / Sous-mesure | Dispositif | Organisme | Intitulé de l'action | Nb participants | Durée | FSE | Total | Contrepartie nationale ventée par financeur | | | | | Total éligible |
|---|---|-------------------------------|---|-----------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|---|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| | | | | | | | | CAHM | Etat | CC 34 | Communes | Autres | |
| 3/31/312 | Accompagnement renforcé, initié, idéalisé et de proximité des publics | CAHM | Réfèrent de parcours PLIE/CAHM | 70 | 01/01/2012 au 31/12/2012 | 35 520,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 35 520,00 € |
| | | CCAS d'Agde | Réfèrent de parcours PLIE/CCAS d'AGDE | 70 | 01/01/2012 au 31/12/2012 | 26 404,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 12 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 38 904,00 € |
| | | SIVOM CIAS Pézenas | Réfèrent de parcours PLIE/SIVOM CIAS de Pézenas | 70 | 01/01/2012 au 31/12/2012 | 25 708,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 12 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 38 208,00 € |
| Sous-total 1 | | | | | | 87 632,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 25 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 112 632,00 € |
| 3/31/312 | Chantiers d'insertion | La ligne de l'enseignement 34 | Chantier d'insertion Boulogne Textile | 10 | Du 03/07/2011 au 30/06/2012 | 65 058,25 € | 154 312,62 € | 0,00 € | 129 497,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 24 815,62 € | 219 410,87 € |
| | | OREA | Chantier d'insertion hôtellerie de plein air | 12 | Du 16/10/2011 au 15/05/2012 | 45 000,00 € | 107 118,80 € | 10 000,00 € | 88 900,00 € | 0,00 € | 4 100,00 € | 24 118,80 € | 152 118,80 € |
| | | Passes Murails | Chantier d'insertion espaces verts et ruraux, petite maçonnerie | 12 à 34 | Du 10/04/2012 au 15/04/2013 | 58 168,00 € | 194 500,00 € | 0,00 € | 136 656,00 € | 40 000,00 € | 17 844,00 € | 0,00 € | 252 608,00 € |
| | | La ligne de l'enseignement 34 | Chantier d'insertion Boutique Textile (2nde session) (1) | 10 à 12 | 01/07/2012 au 31/12/2012 | 36 433,00 € | 87 244,65 € | 0,00 € | 78 491,33 € | 0,00 € | 0,00 € | 2 753,32 € | 117 677,65 € |
| Sous-total 2 | | | | | | 204 639,25 € | 537 175,07 € | 10 000,00 € | 413 544,33 € | 40 000,00 € | 21 944,00 € | 51 687,74 € | 741 815,32 € |
| Clause d'insertion dans les marchés public/relation entreprises | | | | | | 0,00 € | 18 000,00 € | 13 000,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 18 000,00 € |
| Sous-total 3 | | | | | | 0,00 € | 18 000,00 € | 13 000,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 18 000,00 € |
| 3/31/312 | Appui spécifique au retour à l'emploi | CAHM | Appui spécifique au retour à l'emploi | 14 | Du 01/04/2011 au 31/12/2012 | 0,00 € | 15 000,00 € | 15 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 15 000,00 € |
| | | Via Voltaire | Permanence d'écoute psychologique (1) | 10 à 12 | 01/07/2012 au 31/12/2012 | 0,00 € | 5 514,10 € | 5 514,10 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 514,10 € |
| Sous-total 4 | | | | | | 0,00 € | 5 514,10 € | 5 514,10 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 5 514,10 € |
| 3/31/312 | SAG | CAHM | Equipe d'animation du PLIE | 10 à 12 | 01/01/2011 au 31/12/2012 | 0,00 € | 107 980,00 € | 107 980,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 107 980,00 € |
| | | | | | | 0,00 € | 107 980,00 € | 107 980,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 107 980,00 € |
| Sous-total 5 | | | | | | 0,00 € | 107 980,00 € | 107 980,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 107 980,00 € |
| Sous-total 6 | | | | | | 292 271,25 € | 708 670,17 € | 151 494,10 € | 413 544,33 € | 70 000,00 € | 21 944,00 € | 51 687,74 € | 1 000 941,42 € |

(1) ajustements

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REQULE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Comité pour le Développement
de l'Economie Régionale
(COMIDER) : participation
financière de la CAHM au
MARKETHON 2012

N° 000830

Question n°58 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm
EMPLOI & FORMATION

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIER'S
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*Moulin des Evêques*), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président délégué rappelle que le **MARKETHON** est une démarche de recherche d'emploi active organisée sous la forme d'un rallye pour l'emploi à l'échelon national où les partenaires de l'emploi (Service Public de l'Emploi ; Mission Locale d'Insertion) sont invités à se joindre à cette journée qui se déroulera le *jeudi 18 octobre 2012*. Il est placé, notamment, sous l'égide du Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER) Languedoc-Roussillon.

Il précise que la coordination et l'animation de cette journée dont l'action couvre l'ensemble du territoire sera réalisée par les services de la Communauté d'agglomération, le SEFI (Service Emploi Formation Intercommunal) et la Maison de l'Entreprise de Pézenas.

Il indique que pour l'exercice 2011 le nombre d'entreprises visitées fut de 12 951 avec 1 855 propositions d'emploi recueillies sur l'ensemble de la région dont une partie couvre le territoire intercommunal avec 172 entreprises visitées et 18 propositions d'emploi, 22 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier de cette action.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du **MARKETHON 2012** le Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER) sollicite une participation financière de la Communauté d'agglomération à hauteur de 2 000 €.

Par conséquent, à la vue des répercussions que peut engendrer cette démarche de recherche d'emploi sur le territoire intercommunal, monsieur le Président propose aux membres de Conseil communautaire de se prononcer sur l'opportunité de soutenir techniquement le MARKETHON 2012 et de prendre en charge la participation financière qui s'élève à 2 000 € auprès du COMIDER.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** financièrement à hauteur de 2 000 € auprès du COMIDER pour l'organisation de la journée du jeudi 18 octobre du MARKETHON 2012 ;
- **D'AUTORISER** le Service Emploi Formation Intercommunal à participer à l'organisation de cette journée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette manifestation ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM au chapitre 65.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Traitement contre la chenille
processionnaire du pin :
campagne 2012 et demande
de subvention auprès du
Conseil Général

N° 000831

Question n°59 à l'OJ

Réf. : DM/EM/cm
ESPACES VERTS

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE - BEZIERES
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (Moulin des Evêques)**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard BARRAU, vice-président délégué aux espaces verts et à de l'entretien des bâtiments

Monsieur le vice-président expose qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le Traitement aérien pour la campagne 2012 sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère à l'automne :

- mono turbine pour le traitement sur des massifs boisés en zone forestière (74,74 ha)
- bi turbine pour le traitement sur les massifs boisés en zone urbaine (234,59 ha)

Il précise que ce traitement est réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement.

Ainsi, il soumet à cet effet un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.), Service Départemental de l'Hérault qui propose un traitement aérien à l'aide d'un produit biologique :

- sur la Zone urbaine (105 € HT/ha pour 24 631,95 € HT les 234,59 ha) : communes d'Agde (222,43 ha), de Pézenas (3,52 ha), Pomerols (1,16 ha) et Portiragnes (7,48 ha) ;

- et la Zone forestière (60 € HT/ha pour 4 484,40 € HT les 74,74 ha) : communes d'Agde (22,65 ha), Aumes (20,75 ha) Pinet (22,90 ha), Montagnac (1,18 ha), Saint Pons de Mauchiens (0,40), Vias (0,66 ha), Florensac (2,77 ha), Lézignan la Cèbe (2,49) et Adissan (0,75 ha), Nézignan l'Evêque (0,19 ha).

au prix de 34 823,15 € TTC (29 116,35 € HT) pour une superficie totale de 309,33 hectares.

Monsieur le Rapporteur précise que les services de la Communauté d'agglomération interviennent en milieu urbain sur les pins isolés et les surfaces inférieures à 20 ares sur la quasi-totalité des communes et afin de ne pas utiliser le moindre produit phytosanitaire dans les écoles, crèches, jardins publics, ils ont posé en ce début de printemps des pièges à chenilles, et en ce mois de juin sont installés des pièges à phéromones (confusion sexuelle) afin de capturer le papillon. Les communes concernées ont été saisies et la programmation des traitements effectuée en coordination avec l'Elu référent.

Il précise que la Communauté d'agglomération s'engage à prendre les dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral qui sera délivré pour cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Rapporteur rappelle que la subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Par conséquent, monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ce devis de travaux dans son principe et à autoriser monsieur le Président à solliciter des aides auprès du Conseil Général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le devis de travaux établi par l'Office National des Forêts pour effectuer ladite prestation sur le territoire intercommunal dont le coût est estimé à 34 823,15 € T.T.C. ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour lui permettre de mener à bien cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 000832

Question n°60 à l'OJ

Réf. : PHD/cm
ADMINISTRATION GENERALE

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

**Retour du contrôle de
légalité :**

10 JUIL. 2012

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC :** M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *cinquième* séance du Conseil communautaire de l'exercice 2012.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **Pomérols** le lieu de la *cinquième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2012.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Association «rue de l'amour...
aux halles :
attribution de subvention

N° 000833

**Question diverse
n°61 à l'OJ**

Réf. : PHD/SGB
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE - BEZIERES
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de
légalité :

10 JUIL. 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement d'intérêt communautaire et plus particulièrement en matière de développement des métiers d'art, la Communauté d'agglomération souhaite soutenir et promouvoir les actions d'animation et de promotion du centre-ville d'Agde et tout particulièrement celles organisées dans les quartiers ou la Communauté d'agglomération dispose d'ateliers relais.

Monsieur le Rapporteur expose que l'association " De la rue de l'amour ... aux halles" organise régulièrement des actions d'animation et de promotion dans la rue de l'amour et dans le quartier des Halles à Agde et que la Communauté d'agglomération dispose dans ces lieux d'ateliers relais métiers d'art

Ainsi, il propose aux membres du conseil d'attribuer à l'association "De la rue de l'Amour... aux halles" une subvention d'un montant de 1 500 € afin de la soutenir dans les actions menées dans le cœur du centre-ville d'Agde.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à l'association " De la rue de l'Amouraux halles" une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2012 ; 1
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU MERCREDI 27 JUIN 2012

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
mercredi 20 juin 2012

Affichage effectué le :

11 JUIL. 2012

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Attribution d'une subvention
au Syndicat AOC Languedoc
dans le cadre de la 4ème édition
des «Estivales» sur Pézenas et
Avenant à la convention
d'objectif avec l'association de
la «Route des Vignerons et des
Pêcheurs

N° 000834

**Question diverse
n°62 à l'OJ**

Réf. : PHD/SGB
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

11 JUIL. 2012

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
Contrôle de légalité
REÇU LE

10 JUIL. 2012

Affaires Economiques, Emploi,
Secteur Social et Ville

Retour du contrôle de

REGISTRE DES DELIBERATIONS n°1
1er Semestre 2012

L'an deux mille douze et le mercredi vingt-sept juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (Moulin des Evêques), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Atika NEGRE, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Fabien CHARRIER * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : M. Daniel GOUD, Mme Angéla RODRIGUES, M. Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M. Sébastien FREY, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Patrick FEDERICI * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Secrétaire de Séance : Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a décidé d'attribuer en date du 12 décembre 2011 à l'association de la route des Vignerons et des Pêcheurs, à travers une convention d'objectif, une subvention de 85 000 € afin de soutenir certaines actions menées sur le territoire tout au long de l'année 2012 et que dans le cadre de ces actions il était prévu de soutenir la manifestation "les estivales de Pézenas 2012".

Monsieur le Rapporteur expose que les estivales de Pézenas 2012 qui doivent se dérouler du 6 juillet 2012 au 31 août 2012 tous les vendredi soir de 20 H à minuit dans le centre historique de Pézenas regroupent essentiellement des producteurs locaux qui mettent en avant les produits du terroir : dégustations de vins locaux, assiettes fermières, marchés des producteurs de pays...

A ce titre il indique que l'association "Syndicat AOC Languedoc" qui est une association de Pézenas paraît plus adaptée de par sa proximité pour organiser et gérer cette 4^{ème} Edition des Estivales.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer un avenant à la convention d'objectif avec la route des Vignerons et des pêcheurs afin de retirer de la subvention allouée la somme de 18 000 € et de verser ce montant à l'association "Syndicat AOC Languedoc".

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** un avenant à la convention d'objectif 2012 passée avec la Route des Vignerons et des pêcheurs afin de retirer la somme de 18 000 € et de ramener le montant de la subvention à la somme de 67 000 € ;
- **D'ATTRIBUTION** à l'association "*Syndicat AOC Languedoc*" une subvention d'un montant de 18 000 € pour les estivales de Pézenas 2012 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

